

Table des matières

Corps du rapport

ANNEXES

ANNEXE I Liste des participants

ANNEXE II Ordre du jour de la réunion

ANNEXE III Relevé des décisions de la septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

ANNEXE IV Recommandations sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD

Appendice I : Résumé des conclusions et recommandations

Appendice II : « Task Force » sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD : mandat

ANNEXE V Discours liminaires

Appendice I Discours liminaire de S.E. M. B. Fautrier, Ministre plénipotentiaire, Monaco

Appendice II Discours liminaire de S.E. M. F. Aytekin, Ministre de l'environnement, Turquie

Appendice III Discours liminaire de M. L. Chabason, Coordonnateur, PNUE/MAP

ANNEXE VI Rapport de la réunion des grands groupes de la CMDD

Introduction

1. La Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa septième réunion à l'hôtel Sheraton Voyager à Antalya (Turquie), du 13 au 16 mars 2002, suite à la décision prise de reporter la réunion initialement prévue dans cette ville du 3 au 6 octobre 2001 en raison de la situation internationale et de ses répercussions dans la région. La réunion s'est tenue à l'aimable invitation et avec l'appui du Gouvernement turc.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 27 membres de la Commission ci-après: AIFM, Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Municipalité de Calvia, Croatie, Égypte, ENDA Maghreb, EOAEN, Espagne, France, Grèce, IME, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, MEDCOAST, MEDENER, MEDFORUM, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie, Turquie et WWF.

3. Les Centres d'activités régionales et autres composants du PAM ci-après ont également participé à la réunion: MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP, CAR/PB, CAR/TDE, 100 sites historiques.

4. Les organisations et autres parties ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Autorité palestinienne, IUCN, FOE/MEDNET, RAED, ICC/EDC et Université méditerranéenne d'Antalya

5. La liste complète des participants (dans laquelle les sigles sont développés en entier) figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. S.E. M. F. Aytekin, Ministre de l'environnement de la Turquie, a dit combien son gouvernement était heureux d'accueillir la septième réunion de la CMDD et a souhaité la bienvenue aux participants. Dans un contexte international où le développement durable et, plus particulièrement, les questions environnementales prennent de plus en plus d'importance, la CMDD a contribué de façon déterminante à intégrer les approches nationales et régionales du développement durable dans la Méditerranée, en offrant un cadre institutionnel solide aux politiques de l'environnement et du développement et à leur suivi et en exerçant une influence sur les priorités futures qui touchaient à la Méditerranée. La Turquie s'est félicitée des dernières initiatives qui ont été prises pour renforcer la position et les capacités institutionnelles de la CMDD et qui insistent sur la nécessité de bénéficier à cette fin de l'appui en particulier des institutions financières internationales et sur l'importance d'une composition représentative. L'amélioration de la coopération avec d'autres acteurs nationaux et régionaux, organisations internationales et ONG concernés était essentielle à la mise en œuvre des activités de la CMDD. La CMDD jouerait un rôle important dans les préparatifs du prochain Sommet mondial sur le développement durable et son action ultérieure, menée en coopération avec d'autres organisations internationales, devrait tenir compte des décisions du Sommet. M. Aytekin a rappelé l'intérêt manifesté par la Turquie pour la création d'un Centre d'activités régionales sur l'éco-tourisme à Antalya. Le tourisme s'inscrit sans aucun doute dans l'agenda du développement durable et la Turquie, qui recouvre de fait trois régions biogéographiques, est le pays idéal pour accueillir un tel centre.

7. S.E. M. B. Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco et Président sortant de la CMDD, a dit que la CMDD se trouvait au début d'un processus nécessairement long qui, comme toute œuvre humaine, ne pouvait pas être immédiatement parfaite. Un certain

nombre des thèmes importants qui avaient été traités par la Commission et certaines de ses recommandations n'avaient pas encore fait l'objet d'une mise en œuvre suffisamment concrète, mais il ne fallait pas en induire la nécessité de douter de l'efficacité de son travail en tant qu'instrument de réflexion ni d'en alourdir les structures de façon trop complexe. Il ne faudrait pas s'appesantir sur le suivi de ses propositions au détriment de sa capacité d'innovation. Il fallait que la région méditerranéenne se fasse entendre fortement et clairement au Sommet mondial sur le développement durable, par l'intermédiaire à la fois des gouvernements et des représentants de la société civile. Après Johannesburg, de nouveaux éléments apparaîtraient, qui permettraient de mieux établir encore une véritable stratégie méditerranéenne de développement durable. Pour réussir cette tâche, il était indispensable de sortir du seul cadre environnemental et que les représentants des milieux économiques et ceux des collectivités locales participent réellement de façon très active aux travaux. Une des principales missions de la CMDD à la réunion en cours serait de poursuivre des travaux qui étaient déjà engagés, par exemple sur le libre-échange et l'environnement, et de choisir de nouveaux axes de réflexion et, compte tenu de l'importance pour la région des questions de tourisme, d'y apporter une attention particulière.

8. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, au nom du Secrétariat, a remercié les autorités turques pour leur accueil chaleureux et pour la contribution essentielle qu'elles ont apportée à l'organisation de la réunion. Antalya était la région la plus importante de la Turquie pour le tourisme et, qui plus est, symbolisait les questions de développement durable en Méditerranée. La réunion avait une importance toute particulière en ce sens qu'elle suivait la Douzième réunion des Parties contractantes, qui s'était tenue à Monaco en novembre 2001, et précédait le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendrait à Johannesburg du 26 août au 6 septembre 2002. Elle était également l'occasion de réfléchir et d'évaluer les méthodes de travail de la Commission, ainsi que d'examiner les perspectives du processus de développement durable dans la région méditerranéenne. La CMDD était une innovation essentielle: la Méditerranée était la seule région dotée d'un tel instrument de coopération multipartenaires. On avait dit que le Sommet de Johannesburg renforcerait la coopération régionale; en fait, la CMDD avait précisément été l'initiatrice de cette entreprise. C'était un élément d'un effort global visant à façonner une vision complètement nouvelle de la problématique très complexe du développement durable, et c'était le début d'un long processus.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur

9. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et après les consultations d'usage, la Commission a élu son nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco) en étant membre d'office. La composition du Comité directeur était la suivante:

Président:	S.E. M. F. Aytekin (Turquie)
Vice-Présidents:	S.E. M. B. Fautrier (Monaco)
	M. J. Echirk (Algérie)
	M. V. Escobar (Espagne)
	Mme M. Najera Aranzabal (Municipalité de Calvia)
	M. A. Benhallou (MEDENER)
Rapporteur:	M. M. Ibrahim (ENDA Maghreb)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a exposé brièvement l'ordre du jour provisoire et expliqué que le rapport du Secrétariat/expert sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD serait présenté entièrement par le Secrétariat parce que M. Nikos Georgiades, représentant de Chypre et auteur du rapport, était empêché d'assister à la réunion pour raisons de santé. L'ordre du jour provisoire a été adopté.

11. A la suite d'une demande d'information au sujet des membres de la Commission qui n'étaient pas présents à la réunion, les membres de la CMDD se sont déclarés préoccupés par l'absence à une réunion d'une telle importance de plusieurs membres, dont un représentant de la Communauté européenne. Une lettre indiquant les raisons de l'absence de la Communauté a été reçue pendant la réunion. À l'issue d'un échange de vues, il a été décidé que le Comité directeur transmettrait, par écrit, un message à la Commission européenne, reconnaissant l'importance de la contribution faite par cette dernière à la promotion du développement durable dans la région, eu égard en particulier à l'évolution actuelle importante du partenariat euro-méditerranéen, à l'élaboration de stratégies régionales du développement durable et à la nécessité de parvenir à une convergence de vues dans la perspective de la tenue imminente du Sommet mondial, mais faisant état aussi de l'absence d'un représentant de la Commission à la réunion en cours.

Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation et perspectives de la CMDD

12. M. Hoballah a présenté le résumé des conclusions et recommandations du rapport sur l'évaluation figurant à l'annexe I du document UNEP(DEC)/MED WG.188/2. Après avoir passé en revue les questions soulevées dans l'évaluation, il a rappelé que, bien que la CMDD soit parvenue à accroître sa visibilité au cours de ses cinq années d'existence grâce à ses activités et à ses réunions, plusieurs membres étaient d'avis qu'il fallait en améliorer l'efficacité. À la Douzième réunion des Parties contractantes, plusieurs ministres et chefs de délégation, ainsi que des partenaires, s'étaient généralement déclarés satisfaits des réalisations de la CMDD, mais la plupart avaient émis des inquiétudes quant à son efficience et au besoin de ressources supplémentaires pour atteindre ses objectifs. Il faudrait resserrer la coopération entre les partenaires et obtenir d'une manière générale une participation plus effective afin de générer un plus grand nombre de propositions stratégiques et d'identifier les mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations de la CMDD.

13. En vue de préparer le débat en cours, tous les membres de la CMDD et les composants du PAM avaient été priés de présenter leurs vues sur l'évaluation des activités et perspectives de la CMDD. Un certain nombre de faiblesses avaient été décelées. Par exemple, on considérait généralement que la fonction "production de rapports" de la CMDD dominait ses activités, au détriment de son rôle d'instance de réflexion autonome et à l'écoute et de lieu de dialogue. Le sentiment général était aussi qu'une trop grande place était faite aux considérations environnementales au détriment des dimensions économiques et sociales du développement durable. D'autres sujets de préoccupation concernaient le manque indéniable d'engagement de certains des partenaires, la nécessité de faire mieux prendre conscience de l'importance du développement durable grâce à une stratégie claire et la limitation des ressources budgétaires et humaines qui faisait obstacle aux résultats concrets de la CMDD. Parmi les atouts de la CMDD, il a été fait état de son pluralisme et de sa démarche participative qui en faisait, au niveau régional, une instance unique de dialogue et de promotion des stratégies de développement durable.

14. Au cours du débat qui a suivi, tous les intervenants ont loué la qualité du rapport établi par M. Georgiades. Ils ont souligné que le moment était décisif, dix ans après Rio et avec la tenue imminente du Sommet mondial, pour examiner la question de l'efficacité, des

résultats, du mandat, de la composition et des méthodes de travail de la CMDD. Il importait que la CMDD soit suffisamment souple pour s'adapter aux exigences du développement durable après le Sommet mondial, et elle faisait preuve d'une initiative salubre en se penchant sur ce qui avait été réalisé afin d'éliminer les insuffisances et de renforcer la CMDD pour l'avenir. Toutefois, si l'on voulait remédier efficacement aux insuffisances de la CMDD, il faudrait d'abord que ses membres s'entendent sur la nature des problèmes. À cet égard, plusieurs intervenants se sont prononcés pour une plus grande souplesse dans les méthodes de travail de la CMDD et contre l'établissement de structures rigides, permanentes.

15. Plusieurs intervenants ont souligné que l'un des problèmes fondamentaux auxquels se heurtait la CMDD était le fait qu'il était en soi difficile de définir le développement durable. Il n'était donc guère surprenant que la CMDD ait des difficultés à déterminer avec précision son rôle et ses moyens d'action. Le développement durable était un processus, et non un produit, et il fallait promouvoir ce processus aux niveaux régional, national et local, notamment en intégrant les aspects environnementaux et sociaux dans les décisions économiques, en mettant en place un processus participatif impliquant des acteurs à tous les niveaux et en fondant des partenariats. La CMDD avait en fait réalisé d'important progrès mais il fallait encore, a-t-on estimé, qu'elle rende son approche participative plus efficace. À cet égard, la question était essentiellement de savoir comment améliorer ces processus et les intégrer dans une approche globale.

16. Il était entendu que la CMDD restait unique par sa structure qui comprenait des ONG actives dans le domaine de l'environnement et du développement, des autorités locales et des acteurs socio-économiques, encore qu'un partenariat similaire ait été maintenant mis en place dans la Baltique, dans le cadre du programme Baltique 21. Bien que sa composition constitue son principal atout, la CMDD dans son ensemble à l'instar de la CDD restait, il fallait le reconnaître, beaucoup plus axée sur l'environnement que sur les aspects sociaux, économiques, politiques, financiers et structurels du développement durable. Pour que ses recommandations atteignent un degré d'efficacité plus élevé, il fallait élargir le dialogue qu'elle avait engagé avec d'autres partenaires, notamment en faisant participer à ses travaux des représentants des ministères économiques et sociaux, avec l'aide d'experts dans les différents domaines et en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales compétentes.

17. S'agissant de la composition de la CMDD, il fallait veiller avec soin à ce que les membres provenant de la société civile représentent l'éventail d'intérêts le plus large possible et éviter le danger qui surviendrait s'ils étaient choisis dans un petit "club" d'organisations intéressées. Il était relativement facile de trouver des candidats parmi les ONG actives dans le domaine de l'environnement, mais la participation et l'engagement des autorités locales et des acteurs socio-économiques posaient davantage de problèmes. Afin d'assurer une représentation satisfaisante et la participation voulue des groupes concernés, il serait nécessaire de définir les profils requis des membres, en particulier des acteurs socio-économiques, qui, à l'heure actuelle, ne représentaient pas les multiples partenaires potentiels de la CMDD dans cette catégorie, tels que les syndicats, les fédérations d'organisations professionnelles et les consommateurs. Il fallait aussi se préoccuper plus activement de trouver des candidats potentiels par une démarche de "marketing et promotion" auprès des acteurs concernés. De l'avis général, le potentiel des membres de la CMDD n'était pas pleinement exploité: il conviendrait que les expériences de chacun soient plus largement partagées, peut-être par le biais d'un site Internet.

18. Il a aussi été souligné que l'une des principales préoccupations de la CMDD venait de l'absence de suivi et de mise en œuvre de ses conclusions et recommandations, même quand elles avaient été approuvées par les Parties contractantes. Il était très important à cet égard d'améliorer la visibilité et la crédibilité de la CMDD en assurant à ses travaux un plus

grand impact dans la pratique. Il conviendrait donc de s'efforcer davantage d'accompagner les recommandations de suggestions et d'orientations d'ordre pratique pour leur mise en œuvre ainsi que de publier et de faire connaître ses travaux sur une base régulière, y compris par le biais des médias. L'un des moyens les plus efficaces d'élargir son impact consistait à renforcer les liens avec les commissions nationales du développement durable, là où il en existait, et en menant d'autres activités de diffusion de l'information à l'échelle nationale, comme la production de matériels d'information sur les questions de développement durable. Aucun effort ne devrait être ménagé pour créer des commissions nationales du développement durable ou renforcer celles qui existent. Il était aussi essentiel de promouvoir la mise en œuvre de projets pilotes fondés sur les recommandations de la CMDD, soit au niveau national, soit sous forme de projets de coopération bilatéraux ou sous-régionaux, dans lesquels le PAM devrait jouer un rôle plus actif. Ces activités et partenariats renforceraient l'engagement national et local à l'égard des questions de développement durable. Des mécanismes tels que des accords volontaires ou bilatéraux de mise en œuvre des propositions ainsi que le suivi volontaire de leur respect constituaient aussi des moyens efficaces d'améliorer l'impact des recommandations.

19. Plusieurs intervenants ont dit que la CMDD devrait mettre à profit sa fonction de coordination pour apporter un plus grand appui à la coopération régionale et sous-régionale dans les domaines de préoccupation communs, et plus particulièrement à la coopération Sud-Sud. Un intervenant a proposé que la CMDD saisisse l'occasion de procéder à des échanges avec les pays du programme Baltique 21 dont l'expérience interministérielle pourrait être utile, et un autre a dit que des dispositions étaient prises pour organiser avec ces pays une réunion sur les produits chimiques en Espagne et qu'il serait possible d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion un point spécifique sur les aspects de cette question concernant le développement durable et d'associer la CMDD à cette initiative.

20. Un certain nombre d'intervenants ont estimé que le résumé des conclusions et recommandations devrait contenir un chapitre distinct sur l'information, la communication, la visibilité et la sensibilisation. La CMDD améliorerait sa visibilité et sa crédibilité si elle traitait de questions reconnues comme ayant une importance générale et placées en tête de l'agenda international, telles que les changements climatiques. Plusieurs intervenants ont ajouté qu'une plus grande visibilité faciliterait la mobilisation de fonds et l'un d'eux a fait valoir que cette plus grande visibilité devrait s'inscrire dans le cadre d'un PAM lui-même plus visible.

21. Un certain nombre d'intervenants ont ajouté qu'il était aussi nécessaire de lever l'ambiguïté dans les relations entre le PAM et la CMDD. Par exemple, de nombreux points focaux du PAM étaient aussi membres de la CMDD au sein de laquelle ils représentaient leurs pays. Dans ce contexte, il faudrait donner une plus grande impulsion à l'évaluation stratégique des structures générales de la Convention de Barcelone, qui avait été approuvée par les Parties contractantes à Monaco. La valeur du rôle joué par les Centres d'activités régionales dans les travaux de la CMDD a été généralement reconnue mais il fallait que les Centres soient impliqués dans toute les activités de la CMDD et du PAM, depuis l'élaboration des recommandations jusqu'à l'appui à leur mise en œuvre.

22. À propos du besoin de ressources supplémentaires pour les travaux de la CMDD, l'importance du soutien financier apporté par les Parties contractantes aux activités et aux réunions a certes été reconnue, mais il fallait prendre d'autres mesures pour obtenir aussi l'appui de donateurs, éventuellement sous forme de contributions volontaires. De l'avis général, il faudrait aussi affecter davantage de ressources humaines aux travaux de la CMDD dans le cadre des structures du PAM.

23. Il a été décidé qu'une "task force" de la CMDD serait mise en place pour examiner les moyens de renforcer la Commission et de recentrer son action après le Sommet de

Johannesburg. La "task force" devrait tenir compte de l'évolution dans d'autres régions et élaborer des propositions complètes. Le mandat de la "task force", établi par l'Italie et l'Espagne en collaboration avec le Secrétariat, figure à l'annexe IV, appendice II, du présent rapport.

24. À l'issue du débat, la réunion a approuvé une version révisée du résumé des conclusions et recommandations incorporant les observations faites pendant le débat et remaniée de manière à produire un texte mieux adapté à une large diffusion. Cette version révisée figure à l'annexe IV, appendice II, du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Évaluation de la mise en œuvre et du suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD

25. M. Hoballah a présenté le rapport sur cette question (annexe II du document UNEP(DEC)/MED WG.188/2) en disant qu'il était le fruit d'un vaste processus de consultation et d'études pilotes sur des thèmes qui avaient déjà été traités par la CMDD. La teneur du rapport avait été analysée et examinée à la dernière réunion extraordinaire de la CMDD tenue en novembre 2001, et ses recommandations avaient été approuvées par les Parties contractantes à Monaco. La CMDD devait revenir sur la question et trouver le moyen de mettre en œuvre ses recommandations. Les recommandations aux Parties contractantes consistaient pour celles-ci à améliorer la communication, à élaborer des plans nationaux, à promouvoir des projets de jumelage et à recourir à d'autres instruments et moyens de mise en œuvre. Celles qui s'adressaient au Secrétariat portaient sur l'élaboration de lignes directrices spécifiques, l'aide à la diffusion de l'information et à l'amélioration de la communication, et l'évaluation quadriennale de la mise en œuvre des recommandations.

26. Plusieurs intervenants ont souligné que la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD étaient indispensables à son efficacité, à sa crédibilité et à sa visibilité. Dans le cadre de la CMDD, il importait de mettre au point des mécanismes volontaires, si possible fondés sur des indicateurs, pour aider les Parties contractantes à s'assurer qu'elles s'acquittent dûment de leurs engagements. Certains pays, dont la Croatie et la Slovénie, avaient appliqué à titre expérimental des mesures pratiques à cet égard. Il était essentiel de faire participer à toutes ces mesures d'autres partenaires et décideurs, dont les activités étaient étroitement liées aux domaines traités dans les recommandations de la CMDD, y compris les ministères de la planification et les autorités municipales et locales. La participation de la société civile en général était elle aussi d'une grande importance si l'on voulait que les recommandations de la CMDD produisent réellement des effets. Finalement, il a été rappelé que des initiatives devraient être lancées pour assurer le financement et l'exécution d'activités pratiques, en particulier dans des domaines qui étaient importants pour le développement durable mais dans lesquels peu de mesures avaient été prises jusqu'ici. L'exemple a été cité d'un fonds d'affectation spéciale créé à l'initiative de l'Italie afin de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables par le biais du PNUE.

27. S'agissant des recommandations que les Parties contractantes avaient adoptées à Monaco à l'intention du Secrétariat, plusieurs propositions ont été faites pour contribuer à leur mise en œuvre. M. Benoit, Directeur du Plan Bleu, a fourni des informations sur les activités de suivi qui avaient été entreprises et devaient faciliter la mise en œuvre des recommandations dans des domaines comme l'eau et les indicateurs. Il serait aussi très profitable pour les pays méditerranéens de coopérer en fournissant des services techniques et un appui à la conception et à la mise en œuvre de projets pilotes et de mesures pratiques. Il a en outre été proposé de diffuser des informations concernant les activités de la CMDD sur les sites Web nationaux consacrés à l'environnement et au développement durable ainsi que d'élaborer des brochures nationales

28. Lors d'un bref échange de vues au cours duquel il a été fait état de lacunes fréquentes dans la circulation des informations vers les pays à partir d'organismes tels que la CMDD, il a été décidé que des forums thématiques régionaux seraient organisés dans le cadre de la CMDD à l'intention des responsables nationaux dans les différents domaines couverts par les recommandations, et d'autres acteurs concernés. Ces forums régionaux seraient ensuite suivis par d'autres activités dans les pays pour faire en sorte qu'un grand nombre de ceux qui étaient directement intéressés soient au courant des orientations et des recommandations de la CMDD et participent à leur mise en oeuvre. Il a été convenu de mettre d'abord cette méthodologie à l'essai dans le secteur du tourisme, qui avait une énorme importance dans la région et dans lequel peu avait été fait jusqu'ici pour donner suite aux recommandations de la CMDD. Il serait aussi très opportun d'organiser dans ce secteur des activités du même genre à Antalya et dans les environs.

Point 6 de l'ordre du jour: "Orientations-cadre" pour une stratégie méditerranéenne du développement durable

29. Présentant l'ordre du jour, M. Hoballah a rappelé que le mandat de la CMDD prévoyait d'aider les Parties contractantes à formuler et à mettre en oeuvre une stratégie régionale du développement durable. La CMDD était aujourd'hui appelée à procéder à l'élaboration de cette stratégie, en se fondant sur les premiers travaux qui avaient déjà été faits, notamment le bilan stratégique et la compilation d'un volume important d'informations de base. Malgré les enjeux accrus dans la région, il était incontestable que les considérations de développement durable n'avaient pas encore eu d'influence véritable et manifeste sur la prise des décisions, laquelle restait dominée par les questions de globalisation et les exigences de l'efficacité économique. La tâche actuelle exigeait principalement de procéder à une analyse politique et institutionnelle des moyens d'assurer une transition sans heurts vers le développement durable. L'élaboration d'une stratégie régionale du développement durable serait par conséquent un test révélateur de l'émergence d'une bonne gouvernance et exigerait sans aucun doute d'apporter de profondes transformations structurelles dans tous les secteurs, y compris la réforme des politiques budgétaires, l'intégration des considérations environnementales dans les politiques de développement ainsi qu'une réorientation et une augmentation de l'investissement public et privé pour parvenir à un développement durable. Étant donné l'ampleur du sujet, pour être efficace, une telle stratégie devrait être axée sur un petit nombre de questions liées, par exemple, aux menaces graves ou irréversibles, au bien-être des populations et à la coopération régionale, compte tenu du partenariat euro-méditerranéen et des initiatives intéressant les pays de l'est méditerranéen.

30. M. Hoballah a rappelé qu'à sa réunion précédente, la CMDD avait décidé que le Secrétariat travaillerait avec un nombre restreint d'experts et qu'un atelier d'experts concernés, nommés par tous les membres, partenaires et observateurs se tiendrait en octobre 2002, avec l'appui du Gouvernement espagnol. Une version préliminaire de la stratégie serait préparée pour la Huitième réunion de la CMDD, et il fallait espérer qu'un avant-projet pourrait en être soumis aux Parties contractantes à leur Treizième réunion à Catane, en 2003.

31. M. Benoit a indiqué que le Plan Bleu travaillait, avec l'appui de l'Agence européenne de l'environnement, à l'établissement d'un nouveau rapport sur la situation concernant l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne, rapport qui ferait suite au précédent publié en 1989. Le nouveau rapport serait établi en tirant parti des travaux consacrés par la CMDD à la mise au point d'indicateurs du développement durable dans la région ainsi que d'autres travaux. Malgré ce qui avait été fait et la réponse positive des pays méditerranéens à ce sujet, la situation n'était pas encore parfaitement connue. Établi avec les conseils d'un comité directeur restreint, le rapport ne consisterait pas à présenter différents scénarios prospectifs, contrairement au précédent, mais serait axé sur la situation

actuelle dans la région et les principales tendances. Le premier chapitre fournirait un aperçu général, fondé sur les indicateurs existants, des principaux faits nouveaux intervenus en matière de développement durable dans la région. Le deuxième insisterait sur l'évolution escomptée des 25 prochaines années, notamment en termes de croissance démographique, de mouvements de populations et de grandes orientations sur le plan économique. Le troisième serait centré sur des questions telles que l'eau et l'énergie, l'urbanisation et les déchets, l'agriculture et le développement rural, le tourisme, le transport et le commerce, afin de montrer l'impact que l'évolution dans ces domaines aurait dans la région, les secteurs dans lesquels la pression sur l'environnement augmenterait le plus et les réponses nouvelles au profit du développement durable (bonnes pratiques). À cet égard, un effort serait fait pour obtenir des indicateurs côtiers en plus des indicateurs nationaux. Le dernier chapitre contiendrait des conclusions et une synthèse qui devraient faciliter l'élaboration de la stratégie méditerranéenne du développement durable. Le projet de rapport devrait être prêt pour l'été 2003.

32. Au cours d'un bref échange de vues, on a exprimé l'espoir que le rapport du Plan Bleu faciliterait l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable et que les travaux qui y seraient consacrés ne feraient pas double emploi avec ceux du Plan Bleu. Il fallait aussi espérer que le rapport insisterait sur l'idée que les mesures d'appui au développement durable n'entraînaient généralement pas de coûts supplémentaires mais qu'au contraire elles étaient source d'économies, comme dans le cas de l'utilisation durable de l'eau. Il a aussi été indiqué qu'un certain nombre de pays menaient des travaux sur des sujets connexes, dont les résultats pourraient être utilisés dans le rapport du Plan Bleu. Ainsi, un projet visant à chiffrer le coût de la dégradation de l'environnement, financé par la Banque mondiale, avait été entrepris en Algérie, Égypte et Tunisie.

33. Au cours d'un échange de vues sur la méthodologie à adopter et les critères à suivre pour élaborer une stratégie méditerranéenne du développement durable, plusieurs intervenants ont insisté sur l'enjeu majeur que représentait l'élaboration d'une stratégie commune et complète pour l'ensemble de la région. Certains ont relevé la confusion qui entourait l'utilisation des termes comme "orientations", "cadre" et "stratégies". Dans ce contexte, il fallait avoir pour objectif global de modifier les processus institutionnels qui donnaient naissance au développement durable. C'est dire que la première place devrait être donnée à la gouvernance car, à eux seuls, les ministères de l'environnement ne seraient certainement pas assez puissants pour apporter les changements qui s'imposent. Il serait donc nécessaire d'intégrer le développement durable dans les structures institutionnelles par le biais desquelles les décideurs, depuis les ministères des finances jusqu'aux autres acteurs aux niveaux national et local, prennent des décisions touchant au développement de leurs pays. Les acteurs importants, tels que les ministères des finances, étaient déjà bien organisés dans leurs propres secteurs, par exemple dans le cadre de l'OMC, et il était donc indispensable d'insérer le développement durable dans les structures établies. À cet égard, il a aussi été signalé que les structures de gouvernance, comme l'avait montré la réunion récente du PNUE à Cartagena sur la gouvernance environnementale mondiale, s'étaient modifiées de façon perceptible à cause des récents événements mondiaux dont il faudrait pleinement tenir compte. Il faudrait aussi veiller avec soin à ce que toute stratégie du développement durable ne soit pas limitée aux intérêts du secteur de l'environnement, mais qu'elle porte sur toutes les questions fondamentales du développement durable. À cet égard, il ne fallait pas se borner à mesurer le développement en fonction des résultats en termes de PNB. Les trois principaux piliers proposés étaient donc justifiés, mais il serait nécessaire d'examiner de plus près les composants de chacun d'eux.

34. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessité pour la CMDD, dans ses travaux d'élaboration d'une stratégie du développement durable dans la région, de tenir pleinement compte des travaux analogues entrepris tant dans la région qu'à l'extérieur, dont

la stratégie européenne du développement durable et la stratégie prévue du partenariat euro-méditerranéen ainsi que des questions spécifiques à la Méditerranée, dont les relations Sud-Sud, les valeurs et cultures de la Méditerranée, et la promotion de la solidarité sociale. Pour être efficace, une stratégie devrait être fondée sur la mise en place d'une interface efficiente avec les organismes et programmes pertinents, en évitant le piège qui consisterait à faire double emploi avec les travaux menés ailleurs. À cet égard, il a été rappelé que les travaux consacrés aux trois principaux piliers proposés devraient faire une place suffisante à l'information pour assurer une plus grande visibilité à la CMDD et au PAM.

35. Selon un certain nombre d'intervenants, il faudrait que la CMDD arrête avec plus de précision sa méthodologie et les critères d'élaboration de la stratégie méditerranéenne du développement durable. Bien qu'il soit axé sur des questions environnementales plus limitées, le Programme d'actions stratégiques offre un bon exemple de programme concret qui fixe des objectifs clairs et définis à atteindre d'ici à 2025. La stratégie du développement durable devrait donc contenir des composants identifiables et des objectifs mesurables. Il serait aussi logique de mettre l'accent sur une approche partant de la base, centrée sur de vrais problèmes communs, tels que la gestion des demandes en eau et la mise au point de méthodes de production propre.

36. Dans ce contexte, il a été décidé que la tenue en Espagne, en octobre, d'une réunion d'experts chargés de préparer les orientations reposant sur les trois piliers fondamentaux en appliquant la méthodologie proposée était un moyen rationnel d'établir un cadre cohérent, une table des matières détaillée et un calendrier pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable en vue de l'établissement d'un avant-projet succinct qui tiendrait compte d'autres initiatives pertinentes et serait soumis à la Huitième réunion de la CMDD.

Point 7 de l'ordre du jour: Tourisme et développement durable: un programme régional

37. M. T. Neyisci, Directeur du Centre d'études écologiques, Université méditerranéenne d'Antalya, a exposé les objectifs, la structure et la composition du personnel d'un Centre d'activités régionales du PAM/éco-tourisme (CAR/ET) qu'il est proposé de créer à Antalya (Turquie). Il a dit que l'impact du tourisme sur l'environnement était généralement considéré comme négatif, mais qu'il pouvait aussi être positif. Le tourisme, ou l'éco-tourisme – terme qui avait sa préférence – devait servir à promouvoir la conservation et le développement durable. L'Université méditerranéenne, qui était désireuse de faire partie du projet CAR/ET, préparerait un dossier pour examen par la CMDD à des réunions ultérieures.

38. De nombreux membres se sont félicités de la proposition, mais certains d'entre eux la jugeaient déséquilibrée car elle faisait une trop grande place aux études, analyses et publications de rapports, autant de travaux qui se faisaient déjà tous ailleurs, et une trop petite à la nécessité de former une nouvelle génération à l'industrie du tourisme et de lui inculquer les capacités nécessaires dans cette industrie de manière à pouvoir modifier les attitudes à l'égard de la gestion du tourisme méditerranéen et à en assurer la durabilité. Nombreux étaient ceux qui trouvaient le terme « éco-tourisme » mal défini et trop étroit. De l'avis général, il conviendrait de mettre en place des mécanismes qui favoriseraient la contribution du tourisme au développement durable, y compris celle du tourisme de masse, lequel avait trop souvent un impact à prédominance préjudiciable à l'environnement, en particulier dans les zones côtières qui se développaient à un rythme explosif, jusqu'à en tuer l'intérêt du tourisme. Il importait d'encourager un tourisme à impact moins négatif. Un intervenant a dit que le tourisme de masse exerçait sur le milieu rural et agricole une telle pression qu'il faudrait promouvoir l'éco-tourisme de manière à exploiter l'intérêt des sites archéologiques et naturels.

39. De nombreux intervenants ont mis en garde contre le chevauchement des travaux déjà consacrés à des sujets connexes par le CAR/PB et le CAR/PAP. L'un d'eux a dit que, conformément à ce qui avait été décidé à la dernière réunion des Points focaux nationaux du PAM, la proposition devrait porter non sur la création d'un CAR, mais sur un programme ou un réseau qui serait étroitement associé aux professionnels de l'industrie touristique. Un autre a estimé que la Turquie devait poursuivre son initiative, mais que la proposition devait se situer dans le cadre du PAM et des autres CAR; il a prié le Secrétariat de procéder à une évaluation de cette initiative dans le cadre de la structure du PAM et compte tenu de ce qui avait été déjà décidé par les Parties contractantes.

40. M. Chabason a dit que la Turquie devrait sans aucun doute être encouragée à poursuivre son initiative. Les Parties contractantes n'étaient pas encore prêtes à créer un nouveau CAR, mais il y avait un créneau libre pour un programme, et la CMDD pouvait encourager un tel programme sur le tourisme dans le cadre du développement durable. La durée du programme pourrait être de deux ans. Il fallait toutefois que la proposition turque soit peaufinée et précisée compte tenu des travaux déjà réalisés par la CMDD et des points de vue exprimés. Il était à l'évidence nécessaire de s'attaquer à la question du tourisme, laquelle était encore plus grave que ne le laissait entendre la projection du CAR/PB selon laquelle le nombre des touristes dans les zones côtières méditerranéennes passerait de 180 millions aujourd'hui à 300 millions en 2025. Dans ce programme, toutefois, il faudrait placer le tourisme dans le contexte global du développement durable, et ne pas se limiter dès le départ à "l'éco-tourisme".

41. La représentante de la Turquie a accepté que l'initiative soit lancée tout d'abord sous forme d'un programme dont son gouvernement assurerait le financement, mais il serait important ultérieurement de bénéficier de l'appui du PAM et d'autres partenaires concernés.

42. M. Neyisci a conclu en disant qu'en Turquie, le tourisme avait eu beaucoup d'effets bénéfiques à la fois pour la vie socio-économique et pour la conservation. Les définitions avaient donné lieu à bon nombre d'échanges de vues, mais il fallait qu'elles soient approuvées par tous les pays et acteurs. La coopération avec les autres CAR était très importante et le programme turc, dès maintenant et à l'avenir, serait certainement appelé à travailler de près avec les acteurs concernés dans la région, et en particulier avec les composants du PAM. Le terme "éco-tourisme" avait été retenu car il mettait l'accent sur la formation à tous les niveaux; c'était à bien des égards la réponse au tourisme de masse en ce sens qu'il l'éloignait des plages vers les collines et les plaines de l'arrière-pays et répartissait ainsi les recettes du tourisme entre de plus larges couches de la population.

43. Il a été finalement décidé que la Turquie réexaminerait ses propositions d'élaboration d'un programme sur le tourisme et le développement durable, compte dûment tenu des observations formulées par la CMDD, afin de présenter une proposition plus détaillée à la prochaine réunion de la CMDD de manière à permettre à celle-ci de faire aux Parties contractantes ses recommandations en vue d'une décision finale sur cette question.

Point 8 de l'ordre du jour: Sites historiques et développement durable

44. M. L. Chabason, se référant à la note introductive établie par un des experts qui participait à l'évaluation du Programme des sites historiques et figurant à la section VIII du document UNEP(DEC)/MED WG.188/3, a fait observer que, lors de leur Douzième réunion ordinaire et après une évaluation du Programme des 100 sites historiques, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de préparer, en utilisant le cadre de la CMDD s'il y avait lieu, un projet de nouveau programme sur le patrimoine culturel. Il a appelé l'attention sur les éléments qui serviraient de base au programme: patrimoine en péril; protection du patrimoine et planification de l'utilisation des sols; gestion durable du patrimoine et contribution du patrimoine au développement durable. Il importait de garder le

thème du patrimoine culturel comme composant du développement durable dans la Méditerranée. Pour établir un tel programme, le PAM a suggéré que la CMDD envisage de mettre en place un groupe de travail qui serait coprésidé par deux membres de la Commission et comprendrait d'autres membres qui représenteraient pleinement la CMDD et pourraient nommer des experts spécialistes du patrimoine culturel. Il faudrait trouver le financement du groupe de travail, qui tiendrait alors une réunion en 2002 et une autre au début de 2003 afin de présenter son rapport à la CMDD en avril 2003.

45. Le débat qui a suivi a abouti à un consensus selon lequel, pour éviter les chevauchements avec les travaux déjà réalisés dans d'autres instances, le programme devrait avoir pour objectif central le patrimoine culturel et non le patrimoine naturel, et cet objectif devrait s'inscrire clairement dans le cadre du développement durable. Il a été suggéré que le nouveau programme repose sur le réseau existant de sites historiques, qui n'était pas complet.

46. L'idée de mettre en place un groupe de travail a été approuvée, comme celle d'une co-présidence Nord-Sud. Il a été jugé important que le groupe soit représentatif de tous les membres de la CMDD. Une proposition tendant à lier le thème du patrimoine culturel à celui du tourisme, faite par la Turquie, et à combiner les deux thèmes dans le mandat du groupe de travail a été largement approuvée.

47. S'agissant de la direction à donner aux activités du programme, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche cohérente et intégrée, de traiter les questions de patrimoine culturel et de tourisme dans le cadre social, économique et politique le plus large en y faisant participer toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs et les institutions administratives et politiques des pays concernés.

48. Le représentant de l'Algérie a, d'une part, exprimé son étonnement devant la singularisation du cas de Tipasa pris comme exemple de "contre-performance" en matière de développement durable et de mauvaise gestion du patrimoine culturel et, d'autre part, mis en exergue la méconnaissance des réalités spécifiques à Tipasa et des plans de sauvegarde du patrimoine culturel. Il a demandé le retrait de la référence explicite à Tipasa.

49. Il a été décidé qu'un programme sur le patrimoine culturel de la Méditerranée serait entrepris par le PAM; que ce programme s'appuierait sur le réseau des 100 sites historiques, mais serait substantiellement rénové dans la perspective du développement durable; et que des liens seraient établis avec les problèmes du développement touristique. Il a été décidé que la France et la Tunisie assureraient la co-présidence d'un groupe de travail. Monaco, la Turquie, le Maroc, la Croatie et la Grèce avaient donné leur accord pour participer à ce groupe, dont la composition restait ouverte; la municipalité de Naples et le réseau MEDCITES seraient invités à y participer; à l'invitation du représentant de la France, une première réunion serait organisée par la France dans le délai d'une année.

Point 9 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes et réexamen des quelques thèmes déjà traités

Réexamen des thèmes déjà traités

Gestion de la demande en eau

50. M. Benoit a rappelé que la CMDD avait adopté, en 1997, un ensemble de recommandations sur l'eau, soulignant la nécessité de promouvoir la gestion de la demande en eau dans la région méditerranéenne. Le grand problème qui se posait avec l'eau dans la région venait de la limitation des ressources au regard d'une forte augmentation de la demande. Auparavant, les décideurs s'étaient préoccupés d'augmenter l'offre d'eau, mais il

était désormais nécessaire de se soucier de la gestion de la demande, malgré l'apparition de nouvelles ressources en eau grâce à des techniques comme la désalinisation. L'initiative prise par la Méditerranée dans ce domaine avait fait l'objet d'un rapport complet au Forum mondial sur l'eau tenu à La Haye, où il avait été clairement dit que l'action entreprise dans la Méditerranée figurait parmi les initiatives d'avant-garde dans le monde. Les Parties contractantes avaient demandé une évaluation des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la CMDD et la présente initiative serait conduite en synergie et avec l'appui du Partenariat mondial de l'eau (GWP). Un comité directeur avait été mis en place et un forum consacré à la gestion de la demande en eau et à sa contribution au développement durable dans la Méditerranée aurait lieu à Rome dans le courant de l'automne 2002. Les travaux du forum seraient fondés sur une série d'études de cas dans lesquelles seraient analysées les mesures pratiques prises ainsi que leur réussite ou leur échec. Le forum étudierait aussi les stratégies globales adoptées par les pays et les donateurs et examinerait la possibilité d'utiliser des outils transversaux, tels que la tarification de l'eau, pour promouvoir la gestion de la demande en eau. M. Benoit a rappelé qu'il y avait déjà des cas où la réduction de la demande en eau avait entraîné d'importants changements et des économies considérables dans les plans d'approvisionnement en eau, comme la décision de renoncer à un barrage dont la construction avait été prévue au Maroc.

51. Au cours d'un bref échange de vues, plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait donner la priorité à la gestion intégrée de l'eau, eu égard en particulier à la gestion de la demande. Il était encourageant de constater que l'action menée dans la Méditerranée dans ce domaine servait de guide aux travaux à l'échelle mondiale. Conformément à la recommandation tendant à évaluer tous les quatre ans la suite donnée aux recommandations de la CMDD, plusieurs intervenants ont demandé que soit évaluée l'action menée dans ce domaine, dans lequel les travaux de la CMDD avaient été très efficaces. Il a aussi été rappelé qu'il fallait tenir compte de l'impact socio-économique de la gestion de l'eau et qu'il importait de mettre au point des modèles d'utilisation de l'eau dans les différents secteurs, par exemple pour optimiser la sélection des cultures agricoles compte tenu de leurs exigences en eau.

52. En conclusion, la CMDD a rappelé l'importance de cet enjeu pour la région, des propositions issues de ses réflexions de 1997 et des activités conduites depuis par le PAM, les principaux partenaires internationaux (Conférence euro-méditerranéenne de Turin, Forum mondial de La Haye) et certains pays. Elle a souligné l'importance du forum régional qui serait organisé à Rome au début d'octobre 2002 par le PAM-CAR/PB en partenariat avec le Partenariat mondial de l'eau et avec le soutien de la France et de l'Italie. Il a été convenu que le forum de Rome serait organisé sous l'égide de la CMDD. Le forum serait l'occasion de faire le bilan détaillé des progrès réalisés et des difficultés rencontrées ainsi que des outils de mise en oeuvre des recommandations à privilégier.

Libre-échange et environnement

53. M. Benoit a fait le point sur un certain nombre d'activités menées par le Plan Bleu dans ce domaine et sur les partenariats créés conformément aux recommandations de la CMDD adoptées par les Parties contractantes. En particulier, un partenariat avait été établi avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), organisation méditerranéenne qui regroupait une douzaine de ministères de l'agriculture et qui était dotée d'un secrétariat et de centres d'activités régionales. Trois études de cas étaient en cours et un atelier serait organisé avec le CIHEAM à Montpellier en juin 2002 pour discuter des impacts possibles du libre-échange sur l'agriculture et les zones rurales fragiles et des réponses possibles. Une activité lancée au Maroc en collaboration avec le METAP, qui était consacrée à l'impact possible sur les petites et moyennes entreprises du secteur textile, était menée en étroite collaboration avec des ministères de l'économie, des universités, des entreprises et des consommateurs. Un atelier sous-régional pourrait être

organisé sur la question en 2003 et le groupe thématique de la CMDD sur le libre-échange et l'environnement pourrait se réunir à l'occasion des deux ateliers susmentionnés.

54. Lors du débat sur la question, de nombreux intervenants ont fait état des problèmes qui surgiraient du fait de l'expansion des transports au cours des années à venir. Étant donné les niveaux de saturation qui avaient été ou seraient rapidement atteints dans le secteur des transports aériens et routiers, les transports maritimes offraient l'une des rares solutions viables dont les possibilités d'expansion étaient considérables. Cependant, toute augmentation des transports maritimes s'accompagnerait d'un accroissement des risques pour l'environnement dans la Méditerranée. L'un des grands problèmes dans ce domaine venait de la pratique du délestage en mer contre laquelle il fallait prendre des mesures de lutte et d'interdiction. Des polluants étaient rejetés dans la mer et, lorsqu'il s'agissait de navires venus d'autres régions, cette pratique faisait peser une menace en introduisant des espèces étrangères dans la Méditerranée. Il a été noté qu'une action était menée dans plusieurs pays en ce qui concerne le délestage. Étant donné les problèmes concernant les navires se déplaçant entre la mer Noire et la Méditerranée, la Turquie préparait actuellement un plan de gestion des eaux de délestage. Une étude de l'impact de ces eaux sur la pollution marine était entreprise dans le cadre d'un programme sous-régional intéressant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie et financé par le FEM. Dans le cadre de l'OMI, des discussions étaient aussi consacrées à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction du délestage en mer. Il fallait espérer qu'à l'avenir, l'OMI choisirait un pays méditerranéen pour y mener les activités pilotes se rapportant à ce projet.

55. Il a été noté que l'expansion des transports était un facteur important dont il fallait tenir compte en ce qui concernait l'impact du libre-échange et qu'il faudrait consacrer à la question une analyse prospective qui aboutirait peut-être à une réunion d'experts. De plus, le REMPEC et le CAR/ASP se préoccupaient aussi de cette question importante et de ses impacts dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a été rappelé à cet égard que les Parties contractantes avaient recommandé de lancer un programme quinquennal consacré à l'impact des espèces étrangères contenues dans les eaux de délestage afin de mettre au point des réponses pour protéger plus efficacement la Méditerranée.

56. Il a été souligné aussi que la zone de libre-échange euro-méditerranéenne serait établie en 2010. Néanmoins, les populations n'avaient guère conscience de l'impact possible du libre-échange sur la société et l'environnement. Il y avait encore beaucoup à faire pour évaluer la viabilité du libre-échange et mettre au point la méthodologie pertinente. Le PAM et la CMDD devaient continuer de jouer un rôle actif à cet égard, si possible en coopération avec des partenaires intéressés tels que les Amis de la Terre et le WWF. Certains pays avaient déjà travaillé sur la question, mais il faudrait que tous les pays prennent leurs responsabilités et se penchent plus sérieusement sur les questions connexes, et en particulier sur l'impact du processus de libre-échange au niveau sectoriel et sur les zones fragiles.

57. Enfin, il a été rappelé que la Commission européenne était sur le point de lancer un appel d'offres en vue d'une évaluation de l'impact du libre-échange sur la durabilité dans la région. La CMDD a souligné l'importance de cette initiative. Néanmoins, il a été noté qu'il s'agissait d'un travail de nature stratégique qui exigerait une supervision politique. Il a été rappelé à ce sujet que, lorsque le marché unique avait été lancé en Europe, l'évaluation avait été confiée à une équipe spéciale et qu'en Amérique du Nord, une évaluation avait été faite par un organisme officiel créé parallèlement à l'ALENA, à savoir la Commission de coopération pour l'environnement, qui réunissait les Ministres de l'environnement des trois pays et avait mobilisé à cette fin des décideurs et des experts de haut niveau. Il était donc très important que l'évaluation de la Commission européenne ne soit pas confiée à un établissement universitaire ni à un bureau commercial. La CMDD souhaitait que le PAM qui avait la capacité d'y contribuer, et grâce à l'approche participative de la CMDD, puisse y être

pleinement associé. Il a été décidé qu'à sa prochaine réunion, le Bureau examinerait la question, établirait les contacts nécessaires avec la Commission européenne et arrêterait les mesures que le PAM pourrait prendre à cet égard.

Gouvernance locale

58. M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, présentant le rapport sur la gouvernance locale figurant dans la section VI du document UNEP(DEC)/MED WG.188/3, a dit que la question de la gestion locale devrait être traitée avant tout à titre de suivi car un certain nombre des thèmes qui en relevaient avaient été abordés par la CMDD ces dernières années, en particulier par les groupes de travail sur la gestion des zones côtières et l'urbanisation. Un grand nombre des problèmes environnementaux de la région étaient bien circonscrits et pouvaient donc être réglés par les autorités locales mais, dans de nombreux pays, l'administration était très centralisée et, malgré les initiatives prises dans plusieurs secteurs pour octroyer plus de pouvoir aux échelons inférieurs de l'administration, des obstacles demeuraient. Les recommandations renforceraient le recours aux parties prenantes locales dans la mise en œuvre et élargiraient leur représentation. Le groupe de travail proposé serait appelé à: identifier les principaux problèmes de durabilité dans le contexte local, justifier l'action, définir des priorités, déterminer qui sont les principaux détenteurs d'enjeux, former une coalition de partenaires et créer un consensus concernant des champs politiques concrets, entreprendre des tâches maîtrisables, et mettre en œuvre, évaluer et déterminer des repères. Un autre moyen consisterait à organiser des forums thématiques régionaux pour élargir l'éventail des acteurs.

59. Plusieurs intervenants ont appuyé la proposition mais certains ont estimé qu'il fallait faire des choix entre les diverses questions proposées car la CMDD était convenue par consensus de ne pas traiter un trop grand nombre de sujets en même temps. D'autres ont insisté sur le fait que la question de savoir comment les objectifs de la CMDD étaient réalisés au niveau local n'était pas nouvelle mais avait un caractère institutionnel. Un représentant d'une autorité locale a dit qu'il serait indispensable qu'un groupe de travail établisse comment les autorités locales s'acquittaient de leur mandat avec, ou parfois sans, l'appui des administrations nationales. Un intervenant a estimé que le processus risquait d'être long et ne pourrait pas être limité à deux ou trois ans. Un autre a proposé que le Secrétariat demande au réseau MEDCITES de jouer un rôle de chef de file dans les travaux sur la question.

60. Le Directeur du CAR/PAP a dit qu'il s'agissait d'une question "transversale" qui recouvrait un certain nombre de thèmes, et cherchait à accélérer la mise en œuvre sachant que la plupart de ces thèmes avaient une importance primordiale et permanente. Comme la question des administrations locales serait traitée dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des recommandations relatives à la gestion des zones côtières et à l'urbanisme, il a été décidé qu'avec l'appui du CAR/PAP, le groupe de travail s'emploierait à produire quelques résultats identifiables, en vue de la tenue en 2003 d'un forum qui réunirait toute une série d'acteurs.

Nouveaux thèmes

61. M. Hoballah a indiqué que l'agriculture et le développement rural, les modes consommation et la gestion des déchets urbains ainsi que le financement et la coopération pour le développement durable constituaient trois thèmes nouveaux. Il serait nécessaire de retenir l'un d'eux, en ne perdant pas de vue que les deux autres seraient traités plus avant ultérieurement.

Agriculture et développement rural

62. M. Benoit, présentant les résultats de l'étude de faisabilité sur l'agriculture et le développement rural dans la région méditerranéenne figurant dans la section II du document UNEP(DEC)/MED WG.188/3, a relevé quatre principaux défis qui avaient été identifiés; intégrer davantage la lutte contre la désertification dans les politiques de développement rural; concilier plus efficacement agriculture et environnement; renforcer la durabilité des liens sociaux dans les communautés rurales, notamment par la diversification de l'économie, et réduire les inégalités régionales; placer la durabilité à un rang de priorité élevé sur l'agenda des futures négociations internationales et régionales sur l'agriculture. La méthode de travail envisagée consistait à examiner le thème en deux étapes: d'abord, les facteurs de réussite et d'échec du développement rural durable seraient mis en évidence à partir d'études de cas, puis une vision commune serait arrêtée quant aux principes de durabilité dans ce domaine, en fonction des enseignements tirés de la première étape. En partenariat avec le CIHEAM, le PAM mettrait en place un comité technique qui comprendrait trois experts qualifiés représentant le nord, le sud et l'est de la Méditerranée.

63. Pendant tout le débat, on a insisté sur l'importance du thème car il donnait la possibilité d'avoir une vision commune de la Méditerranée, en englobant de fait tout l'éventail des problèmes à aborder dans le cadre du développement durable pour lequel il n'existait guère de lignes directrices jusqu'à présent. Parallèlement, il fallait avoir des approches différenciées face à des problèmes différents. L'agriculture et le développement rural étaient particulièrement déterminants pour l'avenir du bassin méditerranéen, et le bien-fondé de l'approche territoriale venait de ce qu'elle faisait ressortir les liens avec les facteurs tant socio-économiques qu'environnementaux, tels que la biodiversité et la désertification. Le thème était particulièrement important pour les pays en développement parce qu'ils étaient en retard, notamment sur le plan de l'infrastructure, et avaient besoin de méthodes d'action plus viables et mieux intégrées. L'attention a été appelée sur le lien avec le libre-échange, surtout dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange méditerranéenne, encore qu'on ait fait valoir qu'il serait erroné de ne placer l'agriculture et le développement rural que sous l'angle du libre-échange, ce qui serait trop restrictif et, en tout cas, pourrait aboutir à des doubles emplois. Il fallait éviter une approche fragmentaire. Il a aussi été rappelé que la biotechnologie était aussi importante que la biodiversité étant donné son utilisation en tant que moyen d'améliorer la qualité de l'agriculture.

64. Au sujet de l'agriculture et du développement rural, la réunion a décidé que la CMDD pourrait produire une valeur ajoutée en travaillant en partenariat avec d'autres acteurs, notamment le CIHEAM, la FAO et l'AIFM, ainsi qu'avec des experts nationaux. Le CAR/PB avait reçu pour mandat de préparer l'établissement des contacts et partenariats nécessaires. Il a été décidé que la question serait ensuite examinée en profondeur et que le réseau serait opérationnel dans un délai d'environ 18 mois.

Modes de consommation et gestion des déchets urbains

65. M. Benoit a exposé les résultats d'une étude de faisabilité sur les modes de consommation et la gestion des déchets urbains figurant dans la section III du document UNEP(DEC)/MED WG.188/3. Étant donné l'augmentation des volumes et des coûts, les faiblesses structurelles et le manque de capacités dans les pays et villes du sud et de l'est de la région, associés à l'importance grandissante de puissants opérateurs internationaux du secteur privé, l'approche du partenariat public/privé, les instruments de financement durable pour la gestion des déchets et l'appui aux autorités publiques semblaient être les principaux axes de réflexion. En facilitant l'échange d'expériences et le débat, la CMDD pourrait probablement formuler des propositions utiles dans ce domaine.

66. S'agissant des modes de consommation et de la gestion des déchets urbains, le consensus qui s'était dégagé à la réunion montrait qu'il n'était pas nécessaire de se lancer immédiatement dans un programme de vaste ampleur, mais que l'action devrait viser essentiellement à tirer parti des vastes connaissances qui existaient, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets, à faire le point des résultats obtenus jusqu'ici et à évaluer ce qu'il fallait faire à l'avenir. La valeur ajoutée que la CMDD pourrait apporter consisterait à faciliter la mise en place de réseaux et à procéder à des échanges d'expérience ainsi qu'à renforcer les capacités car, trop souvent, les autorités locales manquaient des ressources techniques et financières nécessaires.

67. Il a été dit qu'il serait justifié de consacrer davantage de travaux aux modes de consommation et aux différents liens pour promouvoir la ré-utilisation et le recyclage ainsi qu'aux systèmes de production en amont de la consommation. Il pourrait être utile de se référer à l'expérience des pays nordiques à cet égard. À propos du conditionnement, mention a été faite du principe "pollueur-payeur" ainsi que des efforts à faire non seulement pour encourager les producteurs à utiliser différents matériaux d'emballage mais aussi pour sensibiliser le consommateur. Il a été suggéré, pour collecter des fonds au niveau local, de percevoir une taxe sur la gestion des déchets, comme cela se pratiquait déjà pour les eaux usées dans certains pays. Des enseignements pratiques pourraient être tirés de projets pilotes consacrés à la gestion des déchets. On a estimé que le problème de la gestion des déchets tenait essentiellement au financement, aux connaissances techniques et à la capacité de gestion intégrée au niveau des pays, mais on a aussi fait état de la difficulté de trouver des sites de décharge. Il faudrait aussi tenir dûment compte des activités connexes menées par le MED POL, en particulier dans le cadre du PAS, eu égard au programme des « points chauds », ainsi que du projet METAP-SMAP.

68. Il a été décidé que le CAR/PAP s'efforceraient d'identifier des partenaires. Cela se ferait compte tenu des activités et programmes pertinents des organisations existantes, telles que le METAP. Les progrès dans ce domaine feraient l'objet d'un rapport à la Huitième réunion de la CMDD avant que soit précisée l'orientation à donner à la valeur ajoutée et que soient définis les résultats escomptés dans ce domaine important.

Financement et coopération pour le développement durable

69. Présentant les résultats de l'étude de faisabilité sur les marchés de capitaux et la coopération pour le développement durable figurant dans la section IV du document UNEP(DEC)/MED WG.188/3, M. Benoit a mis en évidence le coût de la détérioration de la situation en matière d'environnement dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et les pays des Balkans, la question de l'adéquation entre financement et durabilité ainsi que les difficultés auxquelles se heurtaient les pays pour mobiliser des ressources financières pour le développement durable. La CMDD pourrait apporter une contribution utile au débat en servant de "forum" légitime pour rassembler des experts des différents partenaires concernés à une session de réflexion commune visant à appeler l'attention sur les principaux enjeux du financement du développement durable et à formuler des stratégies et des propositions intéressant l'ensemble de la région méditerranéenne. Elle pourrait aussi faire, aux niveaux régional et national, des propositions tendant à: mettre les pays, en particulier dans le sud, mieux à même de se procurer et d'absorber des ressources financières; créer des mécanismes capables d'intégrer les considérations d'environnement et de durabilité dans les activités de coopération et d'investissement et veiller à ce que l'apport de ressources financières soit suffisant et approprié. À ces fins, la CMDD pourrait mettre en place un groupe de travail composé de représentants d'un nombre restreint de pays bénéficiaires, des principaux pays européens partenaires, d'institutions de financement internationales, d'investisseurs privés et d'ONG. Le Plan Bleu fournirait les services de secrétariat au groupe de travail et serait secondé par un expert international qualifié. Le groupe de travail serait chargé d'entreprendre une étude régionale et deux ou trois études

nationales qui seraient confiées directement à des experts de pays volontaires. Ces études pourraient être lancées avant décembre 2002 et achevées à temps pour que les résultats en soient soumis à la CMDD à sa Huitième réunion au printemps 2003, lorsqu'un forum serait consacré à la question en même temps qu'aux questions de libre-échange et d'environnement.

70. Un consensus s'est dégagé à la réunion selon lequel, bien que les trois thèmes soient importants, c'était la valeur ajoutée par la CMDD qu'il fallait examiner. Cela étant, le financement et la coopération pour le développement durable seraient retenus à titre de thème prioritaire et s'inscriraient au centre des travaux à entreprendre au cours des deux prochaines années en coopération avec différents partenaires. En outre, la CMDD aurait la possibilité d'examiner un domaine nouveau d'importance cruciale et de transmettre un message clair quant aux avantages économiques du développement durable. Même si le thème du financement du développement durable était lié à celui du libre-échange, les approches étaient différentes. La proposition tendant à établir un groupe de travail représentatif sur le plan géographique dont les membres seraient volontaires a été approuvée. La liste des membres a été laissée ouverte et les intéressés ont été invités à le faire savoir au CAR/PB, compte dûment tenu de ceux qui s'étaient portés volontaires à la réunion, à savoir la Croatie, le Maroc et la Tunisie. On a estimé que l'activité devrait englober l'ensemble euro-méditerranéen (partenariats Union européenne-Balkans et Union européenne-pays du sud et de l'est de la Méditerranée). Un solide engagement serait attendu des participants, qui devraient en principe travailler de près avec les différents ministères compétents des pays concernés.

71. L'endettement, la diminution de l'aide publique au développement (APD) et le coût élevé de la dégradation de l'environnement ont été cités, parmi d'autres, comme étant des obstacles majeurs au financement du développement durable, en particulier dans les pays du sud. L'un des problèmes clés consistait à identifier des mécanismes financiers expressément axés sur les objectifs de durabilité. Des arrangements de reconversion de la dette – dont il existait un certain nombre d'exemples réussis – offraient de nouvelles possibilités prometteuses. D'autres perspectives d'arrangements de ce genre et des orientations concernant d'autres mécanismes de financement ainsi que l'investissement public et privé en général émaneraient certainement de la prochaine Conférence internationale sur le financement pour le développement (Monterrey) et du Sommet mondial sur le développement durable, encore que des doutes aient été émis au sujet de l'"exécutabilité" des recommandations de Monterrey.

72. À propos de la mobilisation des fonds et des sources de financement, il a été suggéré de consacrer de nouveaux travaux à la mobilisation de capitaux privés, les plans d'assurance nationaux étant cités comme exemple. Un des problèmes identifiés en ce qui concerne le financement extérieur était que celui-ci était trop souvent lié à des intérêts commerciaux. Le financement extérieur devrait être utilisé pour promouvoir des solutions adaptées au contexte local. La nécessité d'adopter une approche partant de la base pour mettre au point des normes nationales et régionales d'investissement a été soulignée. S'agissant du financement national, il a été rappelé qu'une source de financement sous-utilisée, même dans les pays du nord, était la taxation. De plus, il faudrait prendre dûment en considération le financement national et international et l'investissement étranger direct, ainsi que la question de la reconversion de la dette et la mobilisation des capitaux publics et privés dans les pays.

73. Il faudrait procéder à des travaux préparatoires considérables, y compris à des études portant sur l'ensemble de la région comme sur les divers pays, avant la prochaine réunion de la CMDD qui serait immédiatement précédée par une réunion d'experts appelés à fournir de nouvelles orientations quant aux priorités et aux grands problèmes à régler. Plusieurs intervenants ont fait état de compétences techniques et de plans nationaux qui

pourraient servir de contribution aux travaux préparatoires. Un intervenant a mentionné la possibilité de demander aux partenaires de la CMDD de prêter du personnel spécialisé. On a aussi souligné qu'il fallait réagir promptement face aux événements et aux tendances changeantes sur la scène internationale.

74. En conclusion, la réunion a décidé que le thème « financement et coopération pour le développement durable dans la Méditerranée » serait lancé sans délai. Il le serait sur la base du rapport présenté par le Plan Bleu, complété par un certain nombre de considérations formulées à la réunion, notamment la question de la mobilisation de ressources nationales et de capitaux publics et privés dans les pays, une meilleure adéquation des mécanismes internationaux et bilatéraux, tels que les arrangements de reconversion de la dette en vue d'entreprendre des projets de développement durable, et la promotion de l'investissement étranger direct. Pour mener à bien ces activités, le Secrétariat ferait appel à des services d'experts au niveau régional et dans les pays volontaires ainsi qu'après des organisations financières compétentes et des principaux bailleurs de fonds européens et internationaux auxquels un soutien était demandé. Un comité directeur réunissant ces partenaires orienterait le travail d'étude et la préparation du forum qui devrait se tenir avant la huitième réunion de la CMDD.

75. Enfin, la réunion a confirmé son consensus selon lequel les trois nouveaux thèmes seraient traités à un rythme et à des niveaux différents, comme suit : financement et coopération sous forme d'un nouveau programme de vaste ampleur dont les travaux démarreraient immédiatement; modes de consommation et gestion des déchets par le biais de mises en réseau et de partenariats permettant de mieux déterminer la valeur ajoutée et les résultats escomptés; agriculture et développement rural en tirant parti des travaux des institutions existantes en attendant le lancement d'un programme complet.

Point 10 de l'ordre du jour: Grands groupes: participation et contribution aux activités de la CMDD

76. Ouvrant le débat, M. Hoballah a rappelé qu'à sa sixième réunion, la CMDD avait instamment demandé aux grands groupes, à savoir les ONG, les autorités locales et les acteurs socio-économiques, de participer plus activement et plus concrètement aux travaux de la CMDD et d'établir des réseaux avec d'anciens membres pour partager leur expérience. Une première mesure avait été prise à cet égard avec l'organisation, avant la réunion en cours, d'une réunion de consultation à l'intention des grands groupes. Cette réunion de consultation serait suivie par un forum qui se tiendrait à Naples en mai 2002 et qui réunirait tous les membres – anciens, actuels et récemment nommés – des grands groupes.

77. M. Ibrahim, Coordonnateur de l'ENDA Maghreb, a fait rapport sur la réunion de consultation qui avait eu lieu avec les représentants des grands groupes à Antalya le 12 mars, avant la réunion de la CMDD. Y avaient assisté certains membres de la CMDD, anciens, actuels et futurs, appartenant aux grands groupes. Il a aussi fait état des résultats de la réunion des ONG méditerranéennes qui avait eu lieu à Nice en janvier 2002 dans le cadre de leur processus de préparation du Sommet mondial sur le développement durable. La Déclaration de Nice énonçait dans leurs grandes lignes les préoccupations des ONG associées au partenariat euro-méditerranéen concernant le développement durable. Ces ONG espéraient élargir le processus à d'autres partenaires des grands groupes afin de faire mieux ressortir les priorités méditerranéennes à Johannesburg et de faire une plus grande place aux approches régionales dans le cadre du Sommet mondial.

78. M. Ibrahim a expliqué que, dix ans après Rio, les grands groupes continuaient de voir dans la CMDD un modèle unique de commission régionale regroupant, sur un pied d'égalité, gouvernements et représentants des grands groupes. Au demeurant, malgré la contribution que la CMDD avait apportée pour traduire certains des éléments du programme

Agenda MED 21 en actions concrètes et effectives et en recommandations stratégiques, il y avait encore des attentes auxquelles elle devait répondre. Il était donc nécessaire de renforcer le rôle de la CMDD et de revitaliser auprès des Parties contractantes la volonté politique de traduire ses recommandations en stratégies axées sur l'action.

79. Les grands groupes étaient convaincus que la CMDD pourrait gagner en efficacité si elle améliorerait le processus d'identification des candidats potentiels des différents grands groupes, en partant de la liste des partenaires du PAM, du moins dans le cas des ONG. Il serait important de définir un ensemble de critères à remplir par les nouveaux candidats qui demandaient à siéger à la CMDD. Le processus de sélection pourrait aussi être amélioré grâce à une plus grande participation des membres actuels au choix des nouveaux membres ainsi qu'à celle des fédérations de maires et des associations professionnelles à l'identification des candidats potentiels.

80. À leur réunion, les grands groupes ont formulé un certain nombre de propositions spécifiques pour améliorer leur contribution à la CMDD. Ils ont notamment recommandé de créer un système de réseau au sein de chaque grand groupe, un point focal étant désigné pour chacun d'eux tous les ans afin d'améliorer la coordination et la circulation de l'information à l'intérieur de chaque groupe et avec les autres grands groupes, ainsi qu'avec le Secrétariat. L'accent serait mis aussi sur la nécessité pour tous les membres des grands groupes de jouer un rôle actif au sein de la CMDD en participant à ses réunions et en apportant leur contribution aux différents groupes de travail.

81. Les représentants des grands groupes avaient aussi demandé que le Secrétariat organise des sessions d'information à l'intention des nouveaux membres pour clarifier les questions en jeu, le rôle des membres et leurs possibilités de contribution à la CMDD. Ils estimaient qu'il faudrait renforcer les ressources humaines et budgétaires du Secrétariat pour assurer une meilleure communication avec les grands groupes afin de renforcer leur participation aux travaux de la CMDD. Enfin, ils ont demandé de consolider le rôle des Centres d'activités régionales et de resserrer la coordination entre eux; d'élargir la participation des institutions nationales compétentes - sans se limiter aux ministères de l'environnement - aux travaux de la CMDD et au suivi de ses recommandations et de promouvoir une culture de développement durable en faisant participer tous les acteurs nationaux intéressés aux débats sur les questions traitées par la CMDD, en particulier dans le cadre d'une consultation à tenir avant ses réunions. Il serait important aussi d'établir une stratégie de communication entre les grands groupes et les Parties contractantes, avec l'aide du Secrétariat.

82. Lors du débat qui a suivi, on a souligné l'importance de la contribution que les grands groupes avaient déjà apportée et pourraient apporter à l'avenir aux travaux de la CMDD, tout particulièrement en offrant un point de vue différent de celui des Parties contractantes et en tirant parti de leurs vastes réseaux et liens avec les nombreuses composantes de la société civile. Nombre des propositions faites consolideraient leur rôle dans la CMDD, et en particulier le renforcement du Secrétariat de manière à lui permettre d'améliorer ses liens avec les divers partenaires dans les différents grands groupes. Toutefois, il conviendrait de veiller avec soin à ce que les membres des grands groupes ne forment pas un "club fermé", mais qu'ils soient vraiment représentatifs de leurs différents secteurs, y compris le secteur universitaire. Il a été signalé en outre que les membres de chaque grand groupe représentaient des intérêts quelque peu différents et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils adoptent toujours une position unifiée sur toutes les questions. De plus, un grand nombre des membres de la CMDD appartenant aux grands groupes, en particulier aux ONG, avaient des difficultés, pour des raisons financières, à participer pleinement aux travaux de la CMDD et auraient besoin de trouver des ressources supplémentaires à cette fin, soit auprès de donateurs soit par l'intermédiaire du Secrétariat.

83. La réunion a été informée que les membres de la CMDD, anciens, actuels et futurs, appartenant aux grands groupes seraient invités à l'atelier qui serait organisé à Naples dans la deuxième quinzaine de mai, avec l'appui de la municipalité de Naples et du Secrétariat, afin de poursuivre le processus de réflexion et de coordination entre les grands groupes. Il aurait été utile que tous les intéressés soient informés plus tôt de la tenue de l'atelier et qu'ils le soient à l'avenir pour les autres réunions, mais il n'était pas toujours possible de le faire longtemps à l'avance. Enfin, il a été proposé que des activités pilotes dans le domaine du développement durable auxquelles participeraient des membres de grands groupes soient entreprises dans le proche avenir, ce qui serait une innovation de plus grâce à laquelle la région méditerranéenne pourrait prendre le rôle de chef de file au niveau mondial.

Point 11 de l'ordre du jour: Participation et contribution du PAM/CMDD au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable

84. Ouvrant le débat, M. Hoballah a rappelé que les Parties contractantes avaient demandé à la CMDD de contribuer au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable. C'est dans cette optique que le bilan stratégique et son rapport de synthèse avaient été établis et qu'une série de brefs documents, en cours d'achèvement, étaient consacrés aux questions suivantes: PAS, gestion intégrée des zones côtières, cadre juridique du PAM, production plus propre, biodiversité, activités de prévention de la pollution marine et contribution de la télédétection à la collecte d'informations sur le développement durable. Les différents documents seraient succincts et publiés spécialement pour le Sommet. Si possible, chacun de ces documents ferait l'objet d'un résumé de deux pages qui pourrait être largement diffusé. Le PAM et la CMDD contribueraient aussi à la préparation du Sommet mondial par le biais d'une manifestation parallèle du PNUE sur les mers régionales à la réunion préparatoire de Djakarta, qui rehausserait les activités menées dans la région méditerranéenne. De plus, les questions méditerranéennes et les travaux du PAM et de la CMDD seraient présentés au Sommet mondial dans le cadre d'activités parallèles spécifiques organisées par les ONG. Restait la participation des Parties contractantes et des autres partenaires qui devraient être encouragés à parler du PAM et de la CMDD dans leurs communications individuelles de manière à faire mieux connaître les progrès accomplis ainsi que les résultats obtenus sur la voie du développement durable dans la Méditerranée,

85. Au cours du débat sur cette question, il a été souligné que le Sommet mondial sur le développement durable était un événement majeur centré sur la manière dont les engagements pris à Rio avaient été respectés. Il importait donc de montrer ce qui avait été réalisé dans la Méditerranée, y compris tout ce qui avait été accompli par la CMDD pour faire du développement durable une réalité. Il était cependant nécessaire aussi de faire état des limitations auxquelles se heurtaient les ministères de l'environnement dans ce domaine et de la nécessité de faire participer tous les autres partenaires concernés si l'on voulait réellement avancer. Il a aussi été indiqué que les documents établis pour le Sommet mondial devraient être disponibles en quantités suffisantes, et être suffisamment brefs pour que les intéressés puissent les lire facilement.

86. Il a été décidé que les informations relatives aux activités de la CMDD et au PAM devraient faire l'objet d'une plus large diffusion pendant tout le processus du Sommet mondial sur le développement durable. Il a aussi été décidé que les membres de la CMDD devraient assurer leur participation active au Sommet mondial sur le développement durable afin de promouvoir la visibilité de la région et sa contribution concrète au développement durable.

Point 12 de l'ordre du jour: Questions diverses: Huitième réunion de la CMDD

87. M. Hoballah a rappelé que le Gouvernement de l'Algérie avait proposé d'accueillir la Huitième réunion de la CMDD, qui aurait lieu maintenant vers avril 2003 à Alger, en raison du report de la septième réunion. L'ordre du jour proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG. 188/2 serait précisé compte tenu des débats de la réunion en cours. M. Hoballah a également rappelé que deux réunions du Comité directeur étaient prévues avant la huitième réunion. Enfin, il a été proposé d'organiser immédiatement avant la réunion de la CMDD un forum d'experts de deux jours sur le financement et la coopération pour le développement durable.

88. Le représentant de l'Algérie, ayant remercié la Turquie pour l'efficacité avec laquelle elle avait organisé la réunion en cours, a exprimé l'espoir que son pays organiserait la huitième réunion de la CMDD avec autant de succès. Il espérait aussi que son pays serait en mesure d'accueillir tous les membres de la CMDD à la réunion d'Alger.

89. La CMDD a adressé ses remerciements au Gouvernement de la Turquie pour tous les efforts qu'il avait déployés afin d'organiser la réunion. Elle a également remercié le Gouvernement de l'Algérie qui avait aimablement offert d'accueillir la Huitième réunion de la CMDD et a donné l'assurance qu'elle lui apporterait son plein appui pour assurer le succès de la réunion.

90. Enfin, il a été décidé que la prochaine réunion de la CMDD se tiendrait en Algérie et serait précédée d'un forum de deux jours sur le « financement et la coopération ».

Point 13 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

91. Le rapport, tel qu'il a été modifié pour tenir compte des observations des membres de la CMDD, a été adopté.

92. A la suite d'un échange de vues sur l'adoption du rapport, la CMDD a décidé que dorénavant le produit de ses réunions consisterait principalement en un relevé motivé de décisions, précédé d'un court préambule ne reflétant que l'esprit des débats, le tout n'excédant pas un document de dix pages. Les leçons de ce nouveau type de rapport seraient tirées à la prochaine réunion de la CMDD.

Point 14 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

93. Après l'échange usuel de courtoisies, la clôture de la réunion a été prononcée le samedi 16 mars 2002, à 13 heures.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS -LISTE DES PARTICIPANTS
MCSD MEMBERS-MEMBRE DE LA CMDD****ALBANIA-ALBANIE**

Mr Sajmir Hoxha
Minister's Advisor
Ministry of Environment
Rruga Durrës, Nr 27
Tirana, Albania
Tel : 3554270623
Fax: 3554270627
E-mail: s-hoxha@yahoo.com

ALGERIA - ALGERIE

M. Djamel Echirk
Inspecteur Général de l'Environnement
Direction générale de l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et de
l'environnement
Palais Mostapha Pacha, blvd de l'indépendance
16000 Alger, Algérie

Immeuble les 4 canons –les Tagarins
Alger, Algérie

Tel: 213 21432801/04- 676360
Fax: 213 21 676693
Email: d.echirk@environnement-dz.org
Email: sdai@environnement-dz.org

**ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS
MÉDITERRANÉENNES (AIFM)**

Mr. Mohamed Labri Chacroun
Président
Association Internationale Forêts Méditerranéennes
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille
France
Tel: 33 4 91907170
Fax: 33 4 91907162
Email: info@aifm.org

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic
Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
Box 405
S. Tumica A1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina
Tel/Fax: 387 33 207949
Email: mapbh@bih.net, mapbacutic@net.ba

**CALVIA MUNICIPALITY-
MUNICIPALITE DE CALVIE**

Ms Carolina Soau Boch
Local Agenda 21 Coordinator
E-mail: csuau@calvia.com

Ms. Antonya Moya
European Projects Coordinator
E-mail: amoya@calvia.com

Calvia City Council
Can Vich 29, Calvia
Mallorca07184
Spain
Tel: 34971139100
Fax: 34971139161

**CHAMBERS GROUP FOR THE DEVELOPMENT
OF GREEK ISLANDS (EOAEN)**

M. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands (EOAEN)
17, Avenue de Phalenes
Bruxelles 1000 Belgique
Tel: 322 6485726
Fax: 322 6485725
Email: g.giourgas@freebel.net

CROATIA - CROATIE

Ms Magrita Mastrovic
Head of Unit
Marine and Coastal Protection Unit
Ministry of Environment and Physical Planning
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia
Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: andrija.randic@duzo.hinet.hr

EGYPT - EGYPTE

Mr. Yasser Hassan
Second Secretary of the Embassy of Egypt in Ankara
Ataturk bulvari 126, kavaklidere
Ankara
Turkey
Tel: 90312 4261026
Fax : 90312 4270099
E-mail: toyasser@hotmail.com

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
AU MAGHREB (ENDA)**

Mr Magdi Ibrahim

Coordinator
ENDA Maghreb
196, Quartier OLM
Rabat Souissi
Maroc
Tel: 212 37 756414 or 15
Fax: 212 37 756413
Email: endamaghreb@enda.org.ma
Email: Magdi@enda.org.ma

FRANCE - FRANCE

M. Serge Antoine

Délégué de la France à la CMDD
Comité 21, 3 villa d'Orléans
75014 Paris, France
Tel: 33 1 43278421
Fax: 33 1 43278420
Email: antoine@comite21.asso.fr
et
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel: 33 1 69412056
Fax: 33 1 69855233

Mr Jean-Raphael Chaponniere

Conseiller Économique Régional (Méditerranée)
Services d'Expansion Economique
Consulat General de France à Istanbul
Odakule etage 10-Istiklal cad.284/288
B.P. 46 – 80072 Beyoglu/Istanbul
Turkey
Tel: 902122930427
Fax: 902122492658
E-mail: jean-raphael.chaponniere@dree.org

GREECE - GRECE

Mr Alexander LASCARATOS

MAP Focal Point
Department of Applied Physics University of Athens
(buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens
Tel: 301072766839 – 7276933
Fax: 30107295281
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

**IME- MEDITERRANEAN WATER INSTITUTE
INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE L'EAU**

Ms Selmine Burak

Tepecik Yolu, Incesu Sok
Erdem Apt N.76/8
Etiler 80630 Istanbul
Turkey
Tel/Fax: 90213515207
E-mail: sburak@istanbul.edu.tr

IME

Les Docks - Atrium 10.3
10, place de la Joliette
13002 Marseille, France
Tel: 334 91598777
Fax: 334 91598778
Email: info@ime-eau.org

ISRAEL-ISRAEL

Ms Valerie Brachya

Deputy Director General
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Str
95464 Jerusalem
Israel
Tel: 97226553850/1
Fax: 97226553853
E-mail: valerie@sviva.gov.il

ITALY - ITALIE

Mr Aldo Iacomelli

Ministry of Environment
Via C. Colombo 44
Rome 00147, Italy
Tel: 390657228165
Fax: 390657228168
E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

MS. Stefania Fusani

External Relations
Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente (ANPA)
Via Vitaliano Brancati, 48, 00144 Roma, Italy
Tel: 390650072862 - 393473362003-
Fax: 390650072834
E-mail: fusani@anpa.it

LIBYA - LIBIE**Mr. Mohamed Amer**

Acting Head of Environmental General Authority

Mr. Marwan Ibrahim Tahoni

NGO Department

Environmental General Authority
 El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
 Libyan Arab Jamahiriya
 Tel: 218 21 4840045-4840043
 Fax: 218 21 4839991, 218 21 3338098, 4839992
 E-mail: ega@egalibya.org

MALTA - MALTE**Mr Paul Mifsud**

Permanent Secretary
 Ministry for Resources and Infrastructure
 Floriana CMR02, Malta
 Tel: 356 21 241644
 Fax: 356 21 250335
 Email: paul.mifsud@magnet.mt

MEDCOAST**Mr Erdal Ozhan**

Professor and Chairman
 Middle East Technical University
 Ankara 06531
 Turkey
 Tel: 90 312 2105429/30/35
 Fax: 90 312 2101412
 E-mail: medcoast@metu.edu.tr, ozhan@medu.edu.tr

**MEDITERRANEAN ASSOCIATION OF THE
 NATIONAL AGENCIES FOR ENERGY
 CONSERVATION
 ASSOCIATION MEDITERRANEENNE DES
 AGENCES NATIONALES DE MAITRISE
 DE L'ENERGIE (MEDENER)**

Mr Abdelhanine Benhalou

President
 c/o CDER
 Avenue Machaar Al Haram, Issil
 Marrakech 40000
 Morocco
 Tel: 212 44 309809-22, 263061899
 Fax: 212 44 309795
 E-mail: dgcder@iam.net.ma

**MED FORUM- RÉSEAU D'ONG DE LA MEDITERRANÉE
 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

Mr Mohamed Zeidan

MEDFORUM Executive Committee

FEDA (Friends of Environment and Development
 Association)
 3 Irak Street
 El Mohandeseen, Giza
 Cairo, Egypt
 Tel.: 20122136409, 00202 795 53346
 Fax: 202 795 7637, 3350081
 E-mail: feda@idsc.net.eg

Med Forum
 Gran Via de les Corts Catalanes, 643, 3
 08010 Barcelona
 Espagne
 Tel: 3493 4124309
 Fax: 3493 4124622
 Email: medforum@pangea.org

MONACO - MONACO**S.E. M. Bernard Fautrier**

Ministre Plénipotentiaire
 Chargé de la coopération internationale pour
 l'environnement et le développement
 Tel: 377 93158333
 Fax: 377 93158888/ 93509591
 Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique
 Direction des Relations Exterieures
 Le Conseille Technique du Ministre Plénipotentiaire
 Chargé de la coopération internationale pour
 l'environnement et le développement

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
 MC-98000 Monaco-Ville
 Monaco
 Tel: 377-93158148, 377-680861895
 Fax: 377-93509591
 E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

Ms. Tuna Askoy Koprulu

General Council of Monaco in Istanbul
 Koubasi Arkasi sok.4/2
 Yenikoy, Istanbul
 Turkey
 Tel : 902122624148
 Fax: 902122863036

MOROCCO - MAROC**M. Abdelfetah Sahibi**

Chef de Division Planification et Prospective
 Ministère de l'Aménagement du Territoire,
 de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement
 36, avenue Al Abtal, Agdal
 Rabat, Maroc
 Tel: 212 37 681018
 Fax: 212 37 68 0741
 Email: dpp@minenv.gov.ma

M. Mourad Amil

Chef de division de l'observatoire national de
l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement, de l'Urbanisme
de l'Habitat et de l'Environnement
36, avenue Al Abtal, Agdal
Rabat , Maroc
Tel: 212 37 681001
Fax: 212 37 772756
Email: onem@minenv.gov.ma

SLOVENIA - SLOVENIE

Mr Mitja Bricelj

Adviser to the Government
Ministry for Environment and Spatial Planning
Vojkova 1b
SI-61000 Ljubljana
Slovenia
Tel: 386 1 478 84421/2, 1 4787380
Fax: 386 1 478 7420
Email:mitja.bricelj@gov.si

SPAIN - ESPAGNE

Mr Victor Escobar

Head of Service
Sub-directorate of Legislative Affairs and
Institutional Coordination
Tel: 34-91-5976356
Fax: 34-91-5975980
E-mail: victor.escobar@sgnci.mma.es

Mr Adrian Vecino Varela

Subdireccion General de Cooperacion Institucional
Y Politicas Sectoriales

Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
General Directorate of Quality and Env. Assess.
Madrid 28071s
Spain
Tel: 34-91-5976732
Fax: 34-91-5975980
E-mail:adrian.vecino@sgcips.mma.es

SYRIA - SYRIE

Mr Thaer Aldeif

Director of Environment, Directorate of Environment
in Deir Ezzor City
Ministry of Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street, Damascus
or
P.O.Box 523, Deir Ezzor
Syrian Arab Republic
Tel: 963 51 223679,226167,3336027, 3310381
Fax: 963 51 223679 , 3335645, 4412577
Email: env-min@net.sy, env-zor@mail.sy

Ms Amira Qarawani

Third Secretary
Syrian Embassy in Ankara
Tel: 903124409657
Fax: 903124409658
Email: amiraq69@hotmail.com

TUNISIA - TUNISIE

M. Khalil Attia

Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis, Tunisie

Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069
Email: anpe.dg@anpe.nat.tn, boc.meat@rdd.tn

TURKEY - TURQUIE

H. E.Mr Fevzi Aytekin

Minister of Environment

Ms Nelka Inanç

Deputy Undersecretary

Ms Kumru Adanali

Head, Foreign Relations Department
Email: kumrua@hotmail.com

Ms. Ebru Coskun

Biologist
Email: ebrucos@yahoo.com

Mr Ufuk Küçükay

Expert
Tel: 90312 2879963/4212
E-mail: ukucukay@hotmail.com
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM, Bilkent
06100 Ankara, Turkey
Tel: 90 312 2851705- 2853197
Fax: 90 312 2853739

Mr Ahmet Ergen

Deputy Director
County Directorate of Environment
Kilitoprak Mah Aspdnoj bulv. No.177 AN – T
Tel: 90 242 3218006
Fax: 90 242 323310

**World Wild Fund
Mediterranean Programme**

Mr. Paolo Lombardi

Director
Via PO 25/C, Rome 00135
Italy
Tel: 3906 84497381
Fax: 3906 8413866
E-mail: plombardi@wwfmedpo.org

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES
OTHER OBSERVERS
AUTRES OBSERVATEURS**

**IUCN - Centre for Mediterranean Cooperation
(International Union for the Conservation of Nature)**

Mr Jamie Skinner

Director
Mediterranean Programme
PT 74, Parque Tecnológico de Andalucía
Calle Maria Curie, 35
29590 Campanillas, Malaga
Spain
Tel : 34 952028430
Fax: 34 952619366-5
E-mail: Jamie.skinner@iucn.org

**FOE/MEDNET (FRIENDS OF THE
EARTH/MEDITERRANEAN NETWORK)**

Ms Hanan Awwad

Trade and Environment Project Manager
Friends of the Earth Middle East
P.O.Box 55302, E. Jerusalem 97400
Tel: 97054321802
E-mail: mednet@foeeurope.org
Email: mftz@hotmail.com

Friends of the Earth International
29, rue Blanche
B-1060 Bruxelles
Belgique
Tel: 322 5420180
Fax: 322 5375596
Email: mednet@foeeurope.org

**RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT**

Mr Emad Adly

General Coordinator
Arab Network for Environment and Development (RAED)
Zahra'a el Maadi Street, Masr Lel Ta'ameer Building No.3
First floor, entrance 1-2,
Zahra'a el Maadi, Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519-5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net

**ICC/ECONOMIC DEVELOPMENT CHAMBERS
OF MONACO**

Ms Dany Rubrecht

Informaiton/Communication
11 rue du Gabian, P.O.Box 653
Le Concorde
Monaco 98013, Monaco
Tel : 37797986868
Fax: 37797986869
E-mail: drubrecht@cde.mc

MEDITERRANEAN UNIVERSITY OF ANTALYA

Mr Tuncay Neyisci

Turkey Akdeniz University
Tel/Fax: 90 242 2275360
E-mail: tneyisci@hotmail.com

Mr Abdullah Tekin

Ms Gürsel Oztunali Kayic

Maitrresse de conference
Centre de recherche des problemes environnementaux
Tel : 902422278544-2284698
Email: gulser@iibf.akdeniz.edu.tr

Akdeniz universitesi I.I.B.F Kampus
Antalya
Turkey

**PALESTINIAN AUTHORITY-
AUTORITE PALESTINIEN**

Mr. Said Jalala

Director General
Ministry of Environment
El Thawra Street
Gaza
Tel: 970 8 2847208
Fax: 970 8 2847198
E-mail: said_jalala@hotmail.com

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN
(RAC/BP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLUE
(CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit
Directeur
Plan Bleu, Centre d'Activité Regional
(PB/CAR)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33492387130/33
Fax: 33492387131
E-mail: planbleu@planbleu.org, gbenoit@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME
D'ACTIONS PRIORITAIRES)**

Mr Ivica Trumbic
Director
PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split, Croatia
Tel: 38521343499
Fax: 38521361677
E-mail: pap@gradst.hr
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTÉGÉS (CAR/ASP)**

Mr Mohamed Adel Hentati
Director
SPA/RAC
Boulevard de l'environnement
B.P. 337, 1080 Tunis Cedex
Tunisie
Tel: 21671795760
Fax: 21671797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR ENVIRONMENT
REMOTE SENSING CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITIES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Giovanni Cannizzaro
Director
Regional Activity Centre for Remote Sensing
2, Via Giusti
90144 Palermo
Italy
Tel: 39091342368
Fax: 39091308512
E-mail: ctm@tin.it

**MAP SECRETARIAT FOR 100 MEDITERRANEAN
HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
F-13001 Marseille
France
Tel: 33491907874
Fax: 33491561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30107273101

E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel: 30107273126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator

Tel: 30107273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 3010 7273100
Fax: 3010 7253196-7
Email : unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

ANNEXE II

Septième réunion de la CMDD, 13-16 mars 2002, Antalya Ordre du jour

	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars
9h-11h	S1. <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la réunion; • Élection du Comité directeur; • Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux; • Évaluation et perspectives de la CMDD <i>(présentation du rapport de l'expert/Secrétariat)</i> 	S5. <ul style="list-style-type: none"> • "Orientations cadre" pour le développement durable dans la région méditerranéenne 	S9. <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux thèmes et réexamen de quelques thèmes déjà traités <i>(présentation par les Centres d'appui concernés)</i> 	S13. <i>Séance libre</i>
11h-11h30	Pause café			
11h30-13h30	S2. <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et perspectives de la CMDD; débat 	S6. <ul style="list-style-type: none"> • "Orientations cadre", débat (suite) 	S10. <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux thèmes et réexamen de quelques thèmes déjà traités <i>(présentation par les Centres d'appui concernés)</i> 	S14. <ul style="list-style-type: none"> • Examen et adoption du rapport • Conclusions et clôture de la réunion
13h30-15h	Pause déjeuner			
15h-16h30	S3. <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et perspectives de la CMDD, débat 	S7. <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme et développement durable: un programme régional (par la Turquie) 	S11. <ul style="list-style-type: none"> • Grands groupes: participation et contribution aux activités de la CMDD <i>(présentation des conclusions des grands groupes et débat)</i> 	
16h30-17h	Pause café			
17h-18h30	S4. <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la mise en œuvre et du suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD 	S8. <ul style="list-style-type: none"> • Sites historiques et développement durable 	S12. <ul style="list-style-type: none"> • Participation et contribution du PAM/CMDD au processus préparatoire du Sommet de Johannesburg; • Questions diverses: 8^e réunion de la CMDD (ordre du jour, lieu) 	

ANNEXE III

Relevé des décisions de la Septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) Antalya, 13-16 mars 2002

Election du Comité directeur

La Commission a élu son nouveau Comité directeur, dont la composition était la suivante: Président: S.E. M. F. Aytekin (Turquie), Vice-Présidents: S.E. M. B. Fautrier (Monaco), M. J. Echirk (Algérie), M. V. Escobar (Espagne), Mme M. Najera Aranzabal (Municipalité de Calvia), M. A. Benhallou (MEDENER), Rapporteur: M. M. Ibrahim (ENDA Maghreb).

Evaluation et perspectives de la CMDD

Après avoir examiné le rapport présenté par le Secrétariat, la Réunion a décidé qu'une "task force" de la CMDD serait mise en place pour examiner les moyens de renforcer la Commission et de recentrer son action après le Sommet de Johannesburg. La "task force" devrait tenir compte de l'évolution dans d'autres régions du monde et élaborer des propositions complètes. (Le mandat de la "task force", établi par l'Italie et l'Espagne, en collaboration avec le Secrétariat figure à l'annexe IV, appendice II, du rapport de la réunion). De plus, la Réunion a approuvé une version révisée du résumé des conclusions et recommandations incorporant les observations faites pendant le débat et remaniée de manière à produire un texte mieux adapté à une large diffusion (Cette version révisée figure à l'annexe IV, appendice I, du rapport de la réunion.).

Evaluation de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD

Considérant que cette question avait déjà été traitée à la réunion extraordinaire de la CMDD et examinant les recommandations s'y rapportant, adoptées à la Douzième réunion des Parties contractantes, la Réunion a décidé que des forums thématiques régionaux seraient organisés dans le cadre de la CMDD à l'intention des responsables nationaux dans les différents domaines couverts par les recommandations, et d'autres acteurs concernés. Ces forums régionaux seraient ensuite suivis par d'autres activités dans les pays pour faire en sorte qu'un grand nombre de ceux qui étaient directement intéressés soient au courant des orientations et des recommandations de la CMDD et participent à leur mise en oeuvre. Il a été convenu de mettre d'abord cette méthodologie à l'essai dans le secteur du tourisme, qui avait une énorme importance dans la région et dans lequel peu avait été fait jusqu'ici pour donner suite aux recommandations de la CMDD.

“Orientations-cadre” pour une stratégie méditerranéenne du développement durable

La Réunion a rappelé que le mandat de la CMDD prévoyait d'aider les Parties contractantes à formuler et à mettre en oeuvre une stratégie régionale du développement durable. Il a été rappelé à cet égard qu'étant donné l'ampleur du sujet, pour être efficace, une telle stratégie devrait être axée sur un petit nombre de questions liées, par exemple, aux menaces graves ou irréversibles, au bien-être des populations et à la coopération régionale. Dans ce contexte, la Réunion a décidé que la tenue en Espagne, en octobre, d'une réunion d'experts chargés de préparer les orientations reposant sur les trois piliers fondamentaux en appliquant la méthodologie proposée était un moyen rationnel d'établir un cadre cohérent, une table des matières détaillée et un calendrier pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable en vue de l'établissement d'un avant-projet succinct qui tiendrait compte d'autres initiatives pertinentes et serait soumis à la Huitième réunion de la CMDD.

Tourisme et développement durable: un programme régional

En réponse à une proposition de la Turquie visant à créer à Antalya (Turquie) un Centre d'activités régionales sur l'éco-tourisme (CAR/ET), transformé ensuite en programme sur le tourisme et le développement durable, la Réunion a décidé que la Turquie réexaminerait ses propositions d'élaboration d'un programme sur le tourisme et le développement durable, compte dûment tenu des observations formulées par la CMDD, afin de présenter une proposition plus détaillée à la prochaine réunion de la CMDD de manière à permettre à celle-ci de faire aux Parties contractantes ses recommandations en vue d'une décision finale.

Sites historiques et développement durable

La Réunion a noté qu'à leur Douzième réunion ordinaire et après une évaluation du Programme des 100 sites historiques, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de préparer, en utilisant le cadre de la CMDD s'il y avait lieu, un projet de nouveau programme sur le patrimoine culturel. La Réunion a décidé qu'un programme sur le patrimoine culturel serait entrepris par le PAM; que ce programme s'appuierait sur le réseau des 100 sites historiques, mais serait substantiellement rénové dans la perspective du développement durable; et que des liens seraient établis avec les problèmes du développement touristique. Il a été décidé que la France et la Tunisie assureraient la co-présidence d'un groupe de travail. Monaco, la Turquie, le Maroc, la Croatie et la Grèce avaient donné leur accord pour participer à ce groupe, dont la composition restait ouverte; la municipalité de Naples et le réseau MEDCITES seraient invités à y participer; à l'invitation du représentant de la France une première réunion serait organisée par la France dans le délai d'une année.

Nouveaux thèmes et réexamen des quelques thèmes déjà traités

Réexamen des thèmes déjà traités

Gestion de la demande en eau

La Réunion a rappelé l'importance de l'enjeu que représentait la gestion de l'eau pour la région, des propositions issues des réflexions de la CMDD de 1997, et des activités conduites depuis par le PAM, les principaux partenaires internationaux (Conférence euro-méditerranéenne de Turin, Forum mondial de La Haye) et certains pays. Elle a aussi souligné l'importance du forum régional qui serait organisé à Rome au début d'octobre 2002 par le PAM-CAR/PB en partenariat avec le Partenariat mondial de l'eau et avec le soutien de la France et de l'Italie. Le forum serait l'occasion de faire le bilan détaillé des progrès réalisés et des difficultés rencontrées ainsi que des outils de mise en oeuvre des recommandations à privilégier. Le forum serait donc aussi placé sous l'égide de la CMDD.

Libre-échange et environnement

La Réunion a passé en revue les progrès accomplis dans ce domaine et a rappelé que la Commission européenne était sur le point de lancer un appel d'offres en vue d'une évaluation de l'impact du libre-échange sur la durabilité dans la région. Elle souhaitait que le PAM, qui avait la capacité d'y contribuer et grâce à l'approche participative de la CMDD, puisse y être pleinement associé. Il a été décidé qu'à sa prochaine réunion, le Bureau examinerait la question, établirait les contacts nécessaires avec la Commission européenne et arrêterait les mesures que le PAM pourrait prendre à cet égard.

Gouvernance locale

Suite à une proposition visant à mettre en place un groupe de travail sur la gouvernance locale qui serait appelé à identifier les principaux problèmes de durabilité dans le contexte local, justifier l'action, définir des priorités, déterminer qui sont les principaux détenteurs d'enjeux, former une coalition de partenaires et créer un consensus concernant des champs politiques concrets, entreprendre des tâches maîtrisables, et mettre en oeuvre, évaluer et déterminer des repères, la Réunion a décidé qu'avec l'appui du CAR/PAP, le groupe de travail s'emploierait à produire quelques résultats identifiables, en vue de la tenue en 2003 d'un forum qui réunirait toute une série d'acteurs.

Nouveaux thèmes

Agriculture et développement rural

Compte tenu de l'importance de l'agriculture et du développement rural pour le développement durable dans la région méditerranéenne, la Réunion a décidé que la CMDD pourrait produire une valeur ajoutée en travaillant en partenariat avec d'autres acteurs, notamment le CIHEAM, la FAO et l'AIFM, ainsi qu'avec des experts nationaux. Le CAR/PAP avait reçu pour mandat de préparer l'établissement des contacts et

partenariats nécessaires. Il a été décidé que la question serait ensuite examinée en profondeur et que le réseau serait opérationnel dans un délai d'environ 18 mois.

Modes de consommation et gestion des déchets urbains

S'agissant des modes de consommation et de la gestion des déchets urbains, le consensus qui s'était dégagé à la réunion montrait qu'il n'était pas nécessaire de se lancer immédiatement dans un programme de vaste ampleur, mais que l'action devrait viser essentiellement à tirer parti des vastes connaissances qui existaient, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets, à faire le point des résultats obtenus jusqu'ici et à évaluer ce qu'il fallait faire à l'avenir. La valeur ajoutée que la CMDD pourrait apporter consisterait à faciliter la mise en place de réseaux et à procéder à des échanges d'expérience ainsi qu'à renforcer les capacités car, trop souvent, les autorités locales manquaient des ressources techniques et financières nécessaires. Il a été décidé que le CAR/PAP s'efforcerait d'identifier des partenaires. Cela se ferait compte tenu des organisations existantes, comme le METAP. Les progrès dans ce domaine feraient l'objet d'un rapport à la Huitième réunion de la CMDD avant que soit précisée l'orientation à donner à la valeur ajoutée et que soient définis les résultats escomptés dans ce domaine important.

Financement et coopération pour le développement durable

S'agissant d'une question essentielle pour le développement durable dans la région méditerranéenne, au débat sur laquelle la CMDD pourrait apporter une contribution utile en servant de "forum" légitime pour rassembler les différents partenaires concernés à une session de réflexion commune et formuler des stratégies et des propositions, la Réunion a décidé que le thème "financement et coopération pour le développement durable dans la Méditerranée" serait lancé sans délai. Il le serait sur la base du rapport présenté par le Plan bleu, complété par un certain nombre de considérations formulées à la réunion, notamment la question de la mobilisation de ressources nationales et une meilleure adéquation des mécanismes internationaux et bilatéraux, tels que les arrangements de reconversion de la dette en vue d'entreprendre des projets de développement durable. Pour mener à bien ces activités, le Secrétariat ferait appel à des services d'experts au niveau régional et dans les pays volontaires ainsi qu'auprès des organisations financières compétentes et des principaux bailleurs de fonds européens et internationaux auxquels un soutien était demandé. Un comité directeur réunissant ces partenaires orienterait le travail d'étude et la préparation du forum qui devrait se tenir avant la Huitième réunion de la CMDD.

Enfin, étant donné que l'agriculture et le développement rural, les modes de consommation et la gestion des déchets urbains, et le financement et la coopération pour le développement durable étaient des thèmes nouveaux, la Réunion a décidé qu'ils seraient traités tous les trois, mais à un rythme et à des niveaux différents, comme suit: financement et coopération sous forme d'un nouveau programme de vaste ampleur dont les travaux démarreraient immédiatement; modes de consommation et gestion des déchets par le biais de mises en réseau et de partenariats; agriculture et développement rural en tirant parti des travaux des institutions existantes en attendant le lancement d'un programme complet.

Grands groupes: participation et contribution aux activités de la CMDD

La Réunion a pris note des informations fournies par les représentants des grands groupes à ce sujet et a exprimé l'espoir que les questions dont il a été débattu quant aux moyens d'améliorer leur participation et leur contribution aux activités de la CMDD seraient examinées plus en profondeur lors du Forum des grands groupes qui se tiendrait à Naples vers mai 2002.

Participation et contribution du PAM/CMDD au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable

Notant les progrès réalisés par le PAM/CMDD à cet égard, la Réunion a décidé que les informations relatives aux activités de la CMDD et au PAM devraient faire l'objet d'une plus large diffusion pendant tout le processus du Sommet mondial sur le développement durable. Il a aussi été décidé que les membres de la CMDD devraient assurer leur participation active au Sommet mondial afin de promouvoir la visibilité de la région et sa contribution concrète au développement durable.

Huitième réunion de la CMDD

Il a été noté que la Huitième réunion de la CMDD aurait lieu à Alger vers avril 2003. L'ordre du jour proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG. 188/2 serait précisé compte tenu des débats de la réunion en cours. Deux réunions du Comité directeur étaient prévues avant la huitième réunion. Enfin, un forum réunissant pendant deux jours des experts spécialistes du financement et de la coopération pour le développement durable précéderait immédiatement la réunion de la CMDD.

Adoption du rapport

A la suite d'un échange de vues sur l'adoption du rapport, la Réunion a décidé que dorénavant le produit de ses réunions consisterait principalement en un relevé motivé de décisions, précédé d'un court préambule ne reflétant que l'esprit des débats, le tout n'excédant pas un document de dix pages. Les leçons de ce nouveau type de rapport seraient tirées à la prochaine réunion de la CMDD.

ANNEXE IV
APPENDICE I

Evaluation et perspectives de la CMDD

Résumé des conclusions et recommandations

La CMDD, après avoir examiné le rapport de M. Georgiades, intitulé "Évaluation des activités et des perspectives de la Commission méditerranéenne du développement durable", ainsi que ses recommandations, se félicitant de la qualité de ce travail, a rappelé l'utilité de la CMDD en tant que forum unique de réflexion, d'échanges et de propositions pour le promotion du développement durable en Méditerranée.

Elle a exprimé son souci de procéder aux améliorations nécessaires pour répondre aux préoccupations et objectifs suivants:

- Implication effective de tous les partenaires concernés, notamment socio-économiques en vue d'une approche qui ne soit pas limitée à l'environnement;
- Diversification des modes de travail, des processus et des productions de la CMDD dans un esprit de flexibilité permettant de répondre à la diversité des enjeux et des circonstances et de conforter le caractère de forum de la CMDD;
- Garantie de mécanismes adaptés à chaque thème, qui facilitent le suivi des recommandations aux niveaux pertinents régional, national ou local par les acteurs concernés;
- Mise en place d'une stratégie de diffusion et d'information sur les résultats des activités de la CMDD;
- Renforcement des moyens humains et financiers affectés par les Parties contractantes au Secrétariat (Unité de coordination et Centres) pour faciliter les travaux de la CMDD et l'accomplissement de sa mission.

*

À ces fins, la CMDD recommande aux Parties contractantes:

- En procédant à la nomination de leurs représentants de s'assurer de leur implication effective dans les enjeux de développement durable;
- De définir et d'adopter les profils et les missions attendus des membres de la CMDD;
- D'examiner la possibilité d'accroître les moyens budgétaires et le personnel appuyant les activités de la CMDD soit sur le budget du PAM, soit par appel à des contributions volontaires;
- De poursuivre la mise en place des initiatives chargées de promouvoir le développement durable, y compris les commissions nationales de développement durable et de favoriser leur communication avec la CMDD.

*

En outre, la CMDD a adopté les décisions suivantes relatives à son fonctionnement:

- Les travaux de la CMDD seront menés de manière diversifiée; pour chaque question identifiée, la CMDD adoptera une approche spécifique;
- Les recommandations de la CMDD seront adressées aux acteurs concernés sans nécessairement faire l'objet d'une adoption par les Parties;
- Un effort sera entrepris pour mieux associer, en fonction des questions, les organisations et programmes intergouvernementaux en prenant en compte la nécessité d'une coopération Sud-Sud;
- On devrait donner l'occasion à la Commission de prendre connaissance des meilleures expériences en matière de développement durable et d'encourager des projets de démonstration et de terrain;
- Le Secrétariat renforcera l'action de diffusion déjà entreprise en utilisant des moyens appropriés tels que site web, la création d'une collection spécifique, brochure de synthèse des travaux de la CMDD;
- Dans le contexte de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la CMDD, des ateliers spécifiques destinés à sensibiliser les acteurs concernés dans les pays et auprès des partenaires seront organisés en vue d'une prise en compte plus effective des propositions de la CMDD. Un premier atelier relatif au tourisme durable sera organisé en 2002-2003.

Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de ces conclusions lors de la huitième réunion.

ANNEXE IV
APPENDICE II

"Task Force" sur les perspectives de la CMDD

Mandat

Dans le cadre de l'évaluation des perspectives de la CMDD et compte tenu des discussions, des produits et des propositions s'y rapportant, une "Task Force" a été constituée afin d'approfondir l'analyse des perspectives de la CMDD et des options connexes en vue de leur présentation à la huitième réunion de la CMDD et à la Treizième réunion des Parties contractantes, selon qu'il conviendra.

Les perspectives de la CMDD seront analysées plus en profondeur, essentiellement à deux niveaux:

Premièrement, en prenant dûment en considération les propositions pertinentes de la CMDD, et en particulier:

- Les options relatives aux perspectives d'amélioration de la CMDD en termes d'efficacité, de méthodes de travail, de qualité des résultats, de visibilité et de communication, d'engagement et de participation, de partenariats, etc.;
- Les effets escomptés de ces options sur le mandat de la CMDD, sa composition et son règlement intérieur;
- L'adéquation entre le mandat et les moyens eu égard à l'amélioration de l'efficacité;
- Le renforcement approprié des institutions.

Deuxièmement, en prenant dûment en considération les résultats des propositions du Sommet mondial du développement durable, et notamment:

- L'analyse de ces produits et leur adaptation à la Méditerranée compte tenu des tâches de la CMDD;
- L'identification des lacunes et enjeux éventuels du programme de travail de la CMDD;
- L'identification des possibilités offertes par le Sommet mondial en termes de partenariats et de moyens de mise en œuvre des recommandations;
- L'identification des aménagements institutionnels à apporter à la CMDD, dans le cadre du PAM, pour l'exécution de ses nouvelles tâches.

Cette "Task Force" présidée par l'Italie et l'Espagne et composée de cinq ou six membres de la CMDD et du Secrétariat, accomplirait sa mission par les moyens appropriés, y compris électroniques, et se réunirait à deux ou trois reprises, autant que possible à l'occasion d'autres réunions; les résultats et propositions préliminaires seront soumis au Comité directeur de la CMDD et au Bureau des Parties contractantes, selon qu'il conviendra.

ANNEXE V
APPENDICE I

Discours liminaire de S.E. M. B. Fautrier, Ministre plénipotentiaire, Monaco

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Bonjour et bienvenue à cette septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable. Nous sommes, vous le savez, les hôtes du Gouvernement de la Turquie et c'est avec un plaisir particulier particulièrement grand que j'accueille ici à cette table Son Excellence M. Fevzi Aytakin mon ami, le Ministre de l'environnement de la Turquie, qui est accompagné de M. Ertugrul Dokuzoglu, qui est le Gouverneur de la province d'Antalya. Et sans plus attendre, comme nos travaux sont particulièrement chargés, je vous propose de donner la parole à M. Aytakin pour une allocution introductive.

Merci M. le Ministre de vos paroles, merci aussi d'avoir souligné l'importance de cette année, qui est une année cruciale, avec le Sommet de Johannesburg, et d'avoir mis en évidence un problème, auquel votre pays est très sensibilisé, qui est celui du tourisme et de ses liens avec le développement durable. Vous avez rappelé l'offre généreuse qui est faite par votre gouvernement concernant cet aspect et l'éventuelle création d'un centre lié au problème du tourisme, c'est vous savez l'un des thèmes qui seront débattus dans le cours de ces travaux. Et si vous le voulez bien, je vais donner la parole à M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée pour quelques paroles introductives.

Merci M. Chabason d'avoir rappelé à grands traits ce qu'étaient le parcours et les perspectives de la Commission. Il m'incombe maintenant de prendre la parole en tant que représentant du Bureau et Président du Bureau des Parties contractantes.

M. le Ministre, M. le Gouverneur, M. le Coordonnateur du PAM, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Mesdames et Messieurs les observateurs,

Au nom du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, je me réjouis que nous puissions nous retrouver aujourd'hui à Antalya à cette septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable.

Vous le savez, les événements qui ont bouleversé le monde à l'automne dernier nous avaient empêchés de nous retrouver au début du mois d'octobre, comme cela était initialement prévu. Cela nous a conduits à devoir tenir dans mon pays une réunion extraordinaire de la Commission afin que puisse être présenté aux Parties contractantes qui se réunissaient à Monaco, M. Chabason l'a rappelé tout à l'heure, au mois de novembre, le fruit de deux années de travail de cette Commission et arrêter les principales orientations pour le prochain biennium.

Depuis maintenant six ans, la CMDD a réalisé un certain nombre de travaux très importants pour la bonne compréhension et la mise en place d'un développement réellement durable dans notre région méditerranéenne. Bien entendu, M. Chabason l'a rappelé, nous sommes au début d'un processus qui est nécessairement un processus lent, même très lent, et qui, comme toute œuvre humaine, ne peut pas être immédiatement parfait. Bien entendu, on peut regretter qu'un

certain nombre des thèmes qui ont été traités par la Commission, et des thèmes importants, et que certaines de ses recommandations n'aient pas encore fait l'objet d'une mise en œuvre suffisamment concrète ou suffisamment complète. Mais je ne crois pas qu'il faille que l'on en induise la nécessité, d'une part, de douter de l'efficacité du travail de réflexion qui est faite dans cette enceinte et, d'autre part, de devoir alourdir nos structures de façon trop complexe. En voulant, je pense, trop s'appesantir sur le suivi de nos propositions, il ne faudrait pas que nous abandonnions notre force de proposition, notre capacité d'innovation.

Vous le savez, M. le Ministre l'a rappelé et le Coordonnateur aussi, nous sommes dans une année charnière pour le développement durable de notre planète, avec le Sommet de la Terre de Johannesburg, et je partage pleinement ce que vous indiquiez, M. le Ministre, il faut que la Méditerranée s'y fasse entendre de façon forte par les représentants de ses gouvernements, certes, mais aussi par ceux de sa société civile et, de ce point de vue, l'originalité de la composition de la Commission donne cette possibilité d'avoir un contact avec les acteurs de la société civile, avec les ONG, avec les représentants des activités économiques. Je souhaite donc véritablement que aussi bien la Commission que le Plan d'action pour la Méditerranée appuient toute initiative qui pourrait être prise dans ce sens par les représentants de la société civile méditerranéenne.

Après Johannesburg, nous aurons sans doute des éléments qui nous permettront de mieux établir encore une véritable Stratégie méditerranéenne de développement durable. Vous savez que c'est l'un des objectifs importants que nous nous sommes fixés pour les prochaines années et dont nous allons débattre ici même. Pour réussir cette tâche, il est indispensable que nous sortions du seul cadre environnemental, et que les représentants des milieux économiques, ceux des collectivités territoriales également participent, et participent réellement de façon très active à nos travaux. Ce n'est qu'avec la conjonction de l'ensemble de ces composants que nous pourrions réellement donner de la force à nos propositions et que nous pourrions réellement entrer de manière concrète dans un processus de développement durable.

L'une des missions, et j'en terminerai, de la Commission et de nos travaux des jours qui viennent, sera également de poursuivre des travaux qui ont été engagés et qui, pour la région, présentent une importance particulière – je parle du thème du libre-échange – de choisir d'autres axes de réflexion mais là, je laisse le soin à la Commission de se prononcer sur ces nouveaux axes tout en rappelant, et le Ministre Aytakin l'a souligné, l'importance pour notre région des questions de tourisme. Je vous souhaite de très fructueux travaux que je suivrai, n'en doutez pas, avec la plus grande attention et dont nous pourrions, je l'espère, très vite tirer des enseignements en ce qui concerne le Bureau des Parties contractantes, lors d'une toute prochaine réunion que nous aurons, dès la semaine prochaine, à Damas.

Je vous remercie.

ANNEXE V
APPENDICE II

Discours liminaire de S.E. M. Fevzi Aytekin, Ministre de l'environnement, Turquie

Mesdames et Messieurs les participants, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais vous dire combien je suis plus qu'heureux d'accueillir la Septième réunion de la CMDD et de souhaiter la bienvenue à chacun de vous dans cette belle ville de la région méditerranéenne qu'est Antalya.

Il est évident que l'environnement, qui constitue un des volets les plus importants de l'action internationale, jouera un rôle décisif dans les relations intergouvernementales au cours des siècles à venir. Aussi constatons-nous dans toutes les instances régionales et internationales que les priorités globales en matière d'environnement et de développement sont axées sur les mêmes questions et visent les mêmes objectifs. Cela est dû dans une certaine mesure à la nature des problèmes environnementaux, qui ne connaissent pas les frontières, et au fait que ces problèmes sont communs à tous et, surtout, que l'environnement prend une place considérable en tant que facteur de développement dans les relations économiques internationales.

Dans ce contexte, aujourd'hui, presque toutes les organisations internationales d'intégration politique et économique, en particulier l'ONU, l'Agence pour le développement économique et la Banque mondiale, conçoivent des structures appelées à servir l'environnement et le développement, et la question de l'environnement est devenue fondamentale.

La CMDD, qui a été créée en 1996, a un rôle très important car elle oeuvre en faveur de l'intégration des approches du développement durable dans la région méditerranéenne, à l'échelle nationale et régionale, dans les politiques nationales et offre un cadre à l'élaboration des politiques de l'environnement et du développement.

Je crois que la Commission a pour mission importante de suivre les priorités du développement durable, qui changent en fonction de l'évolution de la situation mondiale – l'approche du développement durable prenant une place de plus en plus grande sur la scène internationale et étant intégrée dans presque toutes les politiques sectorielles – et elle a aussi pour mission de tenir compte de ces priorités dans la région méditerranéenne.

Cela étant, vu l'importance de cette mission et sa nécessité, j'apporte mon soutien aux délibérations et aux activités engagées récemment. Cette réunion est donc de la plus haute

importance étant donné les questions dont elle a à traiter et sur lesquelles elle doit se prononcer.

J'aimerais ici souligner qu'il est nécessaire d'apporter un appui technique et financier aux changements à opérer dans la structure de la Commission. Il serait par conséquent utile de coopérer avec des institutions financières internationales comme le FEM, le PNUD et la Banque mondiale.

Par ailleurs, la question de la sélection des candidats à la Commission est importante si l'on veut promouvoir les activités de la Commission et assurer le suivi des décisions prises. J'espère que la décision qui sera prise à ce sujet sera mise en pratique dès que possible par tous les pays.

Après avoir rehaussé la "fonctionnalité" de la Commission, il importe vraiment de resserrer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et régionaux, organisations internationales et ONG intéressés pour assurer la mise en oeuvre des activités de la Commission.

J'en arrive maintenant au rôle que doit jouer un programme régional pluridisciplinaire tel que le PAM/CMDDD dans les préparatifs du sommet qui se tiendra à Johannesburg.

C'est à Rio, nul ne l'ignore, que les principes du développement durable ont été traités de façon complète pour la première fois et énoncés dans un guide qui servira à tous les pays: Action 21 a en effet été considéré comme le programme du XXIème siècle.

Au Sommet de Johannesburg, il s'agira de déterminer et d'évaluer la mesure dans laquelle les pays ont appliqué le programme Action 21 et d'autres instruments de mise en oeuvre, adoptés à Rio et par la suite, pour atteindre leurs objectifs de développement durable.

Je suis convaincu que les réalisations de la Commission ainsi que sa connaissance et son expérience du développement durable constitueront une contribution essentielle aux préparatifs du Sommet. De plus, il est très important qu'après le Sommet, les décisions qui y seront adoptées soient prises en compte dans les activités de la Commission et qu'une coopération s'établisse à cet effet avec d'autres organisations internationales.

Eu égard à la proposition que mon Ministère a faite à la réunion du Bureau en 1999, j'insisterai sur notre demande de création d'un Centre d'activités régionales sur l'éco-tourisme à Antalya. Chacun sait que le tourisme est un facteur économique et social important pour les communautés qui vivent dans la région méditerranéenne, et qu'il ne faut pas non plus en oublier l'impact négatif sur les ressources naturelles et les atouts culturels.

Par conséquent, le tourisme qui est une question à traiter dans le cadre du développement durable doit bénéficier de la coordination et de l'appui technique d'un centre régional, car elle fait intervenir tout un ensemble de disciplines multilatérales et exige une structure planifiée à l'échelle nationale et régionale et des activités de recherche et de mise en oeuvre.

Je soulignerai donc l'importance que revêt la création d'un tel centre en Turquie, pays qui recouvre trois régions biogéographiques différentes et où le tourisme offre un potentiel considérable, tout en exerçant une forte pression. J'espère que tous les pays présents à cette réunion apporteront leur appui et formuleront leurs suggestions à ce sujet.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à adresser mes remerciements et mes félicitations à M. Bernard Fautrier qui a assuré la présidence de la Commission avec succès et espère que la Turquie présidera la Commission pendant les deux prochaines années avec autant de réussite. Je forme des vœux pour que la réunion soit fructueuse.

Je vous remercie.

ANNEXE V
APPENDICE III

Discours liminaire de M. L. Chabason, Coordonnateur, PNUE/MAP

Merci M. le Président. M. le Ministre, M. le Président de la Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, M. le Gouverneur de la région d'Antalya, Mesdames, Messieurs membres de la CMDD, nos collègues observateurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la Turquie de son accueil, et tout particulièrement vous-même, M. le Ministre, de la contribution essentielle que vous avez apportée à la tenue de cette réunion à Antalya. Cette région d'Antalya, si riche du point de vue historique et environnemental, symbolise bien des questions de développement durable en Méditerranée: avec son développement urbain si rapide, les questions qui se posent en matière d'avenir de l'agriculture et la ruralité dans ses plaines agricoles extraordinaires de la Pamphylie, réputées déjà dans l'antiquité; le poids du tourisme, puisque c'est la région la plus importante, je crois, de Turquie en matière de fréquentation touristique; l'avenir et la mise en valeur du patrimoine historique, les enjeux environnementaux et, au premier plan, l'avenir des zones naturelles du littoral. Au fond, on a un bon résumé, dans la région d'Antalya, des grandes questions de développement durable dans notre Méditerranée. Il est donc assez symbolique que nous nous soyons réunis ici, et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous tenons des réunions à Antalya, cette ville et cette région sont devenues un lieu majeur pour l'activité du Plan d'action pour la Méditerranée.

Cette session est importante puisqu'elle vient dans l'année du deuxième Sommet de la Terre, à Johannesburg, elle vient également après la réunion des Parties contractantes, qui s'est tenue à Monaco, il y a quatre mois. Elle est importante bien sûr puisqu'elle nous permet de faire le point et je dirais de mettre en ordre nos idées, nos visions et les vues que nous allons les uns et les autres développer au Sommet de la Terre, et dans son processus préparatoire. Elle est également importante en raison de son agenda: d'abord parce que c'est l'occasion d'évaluer les méthodes de travail de la Commission, et donc nous avons aujourd'hui une journée qui est consacrée à cette importante question. Elle est également l'occasion de réfléchir et de préparer le lancement de l'élaboration de la Stratégie régionale méditerranéenne pour le développement durable et elle est enfin l'occasion de fixer le programme de travail pour la prochaine année; bien entendu la discussion sur le programme de travail pour la prochaine année tiendra compte des discussions qui auront lieu aujourd'hui sur la méthode de travail de la Commission. Au-delà cet agenda, je dirais que, dans la perspective du Sommet de la Terre, la CMDD demeure une innovation essentielle. C'est la seule région de la planète qui ait mis en place un instrument de coopération multipartenaires mettant sur un pied d'égalité les autorités publiques, les ONG et les partenaires socio-économiques pour un travail en commun. C'est une réalisation tout à fait remarquable. On dit que le Sommet de Johannesburg encouragera le travail au niveau régional, et donc nous aurons anticipé d'une certaine manière cette évolution souhaitable.

Bien sûr, il y a beaucoup de progrès à accomplir sur plusieurs questions pour mobiliser la société civile, pour améliorer encore la qualité des documents de travail de la CMDD, pour mobiliser l'attention des décideurs et des acteurs, pour mettre en œuvre sur le terrain les principes et les suggestions qui ont été adoptées ou qui seront adoptées par la CMDD. Mais il faut bien voir que nos réflexions sont placées dans un contexte, qui est le contexte de la

problématique du développement durable, et c'est une question extrêmement difficile. Les premiers travaux qui ont eu lieu au niveau de la communauté internationale pour préparer le Sommet de la Terre montrent la difficulté de la question. Le rapport que le Secrétaire général des Nations Unies a produit, il y a deux mois, sur cette question ne cache pas les difficultés de la tâche. Et par conséquent, lorsque nous nous posons des questions sur notre propre production, notre propre statut, il faut garder en tête ce contexte. On est au début d'un processus; c'est un véritable renversement de vision qu'est le développement durable, et nous apportons notre contribution à ce mouvement planétaire. Nous sommes une composante régionale d'une démarche qui mobilise d'innombrables acteurs sur la planète, tant à l'échelle globale que nationale et locale. Nous devons bien garder ce contexte en tête en menant nos travaux. Pour ma part, je suis convaincu que les travaux, que la CMDD a entrepris depuis cinq ans et continue de mener, représentent un apport significatif que nous allons valoriser dans le processus de préparation du Sommet de la Terre.

Je vous remercie.

ANNEXE VI

Contribution et perspectives des grands groupes au sein de la CMDD

Préambule

Les membres précédents, actuels et nouveaux des grands groupes de la CMDD ont tenu une réunion de consultation, avant la septième réunion de la CMDD, à Antalya (Turquie) le 12 mars.

Les objectifs de cette réunion étaient les suivants:

- Évaluer la contribution des grands groupes à la CMDD;
- Évaluer les méthodes de travail et les activités;
- Proposer des moyens d'améliorer les travaux de la CMDD ainsi que la contribution des grands groupes à cette instance régionale de consultation;
- Exposer les perspectives de la CMDD et en définir les visées.

Les résultats de cette réunion sont soumis à la septième réunion officielle de la CMDD, tenue à Antalya (Turquie) du 13 au 16 mars 2002.

Introduction

Dix ans après Le Sommet de la Terre de Rio et six ans après la création de la CMDD, celle-ci est tenue pour un modèle unique de commission régionale réunissant, sur un pied d'égalité, gouvernements et grands groupes; elle a œuvré pour "jeter un pont entre le désir de développement durable" et sa réalisation dans la région méditerranéenne.

En dépit de la contribution qu'elle a apportée pour traduire certains des éléments du programme Agenda MED21 en actions concrètes et effectives et en recommandations stratégiques, il y a encore des attentes auxquelles il faut répondre.

À ce stade, il faut renforcer son rôle et revitaliser auprès des Parties contractantes la volonté politique de traduire les recommandations adoptées en stratégies axées sur l'action.

Perspectives et moyens possibles d'améliorer les activités de la CMDD

Pendant la réunion, des préoccupations ont été émises quant aux critères de sélection des membres, au manque de coordination effective entre les partenaires ainsi qu'entre les grands groupes. Il a été signalé en outre que la faiblesse de la participation de certains des membres aux travaux de la CMDD était liée notamment au peu de représentation de deux des grands groupes (autorités locales, acteurs socio-économiques).

L'amélioration des travaux de la CMDD (y compris des grands groupes) dépend en premier lieu du processus de nomination des candidats des grands groupes. À ce sujet, la réunion a proposé ce qui suit:

- Le processus de nomination pourrait gagner en efficacité si les candidats potentiels des différents grands groupes étaient choisis sur la liste des partenaires du PAM (du moins pour les ONG); à cette fin, il conviendrait de disposer d'une liste actualisée et complète de ces partenaires;
- Un ensemble de critères à remplir par les nouveaux candidats qui demandent à siéger à la CMDD pourrait être mis au point pour assurer la pleine participation des nouveaux membres;
- Les grands groupes pourraient participer au processus de sélection des nouveaux membres en se fondant sur les critères arrêtés – les partenaires du PAM devraient être admis en qualité d'observateurs;
- Une politique plus rationnelle et générale de sélection des nouveaux candidats pourrait être appliquée, qui s'appuierait sur les fédérations existantes de maires et de professionnels.

Propositions visant à améliorer l'efficacité de la CMDD

Les participants ont décidé que les questions suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive, devraient être examinées par la CMDD:

1) *Contribution des grands groupes à la CMDD*

La contribution des grands groupes, compte tenu de leurs domaines de compétence respectifs, pourrait être améliorée grâce à des mesures visant à:

- Créer un meilleur système d'interaction en réseau au sein de chaque grand groupe et entre les différents membres, un point focal étant désigné pour chaque groupe sur une base annuelle. Cela suppose qu'un système de travail permettant une meilleure coordination soit conçu de manière à améliorer la circulation de l'information entre les grands groupes, et des grands groupes vers la CMDD, par l'intermédiaire des points focaux.
- Assurer l'organisation par le Secrétariat de sessions d'information à l'intention des nouveaux membres pour clarifier les principales questions inscrites à l'ordre du jour et la contribution potentielle des partenaires des grands groupes au moyen d'activités de mobilisation et de partage de l'information, pendant les sessions de la CMDD et au-delà.
- Insister sur le fait qu'il est nécessaire pour les grands groupes de jouer un rôle actif à la CMDD grâce à une participation effective aux réunions officielles de la CMDD et à des apports aux groupes de travail dans leurs domaines de compétence respectifs. La présence et la participation de tous les groupes sont de la plus haute importance.
- Élaborer des plans d'action stratégiques pour la contribution des grands groupes à la CMDD. Cela peut bénéficier d'une attention particulière et être développé au cours de réunions des grands groupes tenues avant les réunions officielles de la CMDD. Ces réunions devraient être inscrites sur le calendrier officiel des réunions de la CMDD.
- Renforcer le personnel et les ressources budgétaires du Secrétariat de la CMDD pour assurer une meilleure communication avec les grands groupes afin d'améliorer leur contribution aux travaux de la CMDD et de diffuser largement les recommandations de la CMDD.

2) *Autres recommandations importantes*

- Renforcer le rôle des Centres d'activités régionales (CAR) en tant qu'institutions d'appui technique et assurer une meilleure coordination entre eux en vue d'une mise en œuvre plus efficace des projets.
- Veiller à l'application des recommandations de la CMDD au niveau national grâce à une plus large participation des institutions nationales compétentes (y compris les ministères autres que ceux de l'environnement) aux travaux de la CMDD et à une diffusion plus effective des résultats.
- Encourager les pays à instaurer une culture de développement durable en faisant participer tous les acteurs nationaux intéressés aux débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions de la CMDD.
- Etablir une stratégie de communication entre les grands groupes et entre ceux-ci et les Parties contractantes avec l'aide du Secrétariat.

Liste des participants

APNEK

EDC/ICC*

ENDA-Maghreb

FoE-Mednet

IME*

Medcoast*

Medforum

MIO-ECSDE

RAED

WWF*

AIFM

MEDENER

Municipalité de Calvia*

EOAEN/observateur

CAR/ASP/observateur

* approbation